USAN

Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord

Prévenir

L'Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN) est un syndicat mixte qui regroupe 4 intercommunalités (pour 90 communes) et dont les compétences sont la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et la participation aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Protéger

Préserver

Rapport d'activité 2024

www.usan.fr

Sommaire

Périmètre de l'USAN et ses membres adhérents page 3

Les élus de l'USAN page 4

Les membres du comité syndical page 5

La gouvernance page 6

Le réseau hydrographique page 7

L'organigramme de l'USAN au 1er janvier 2025 page 8

Les services de l'USAN page 9

Les actions de gestion de milieux aquatiques page 12

Zoom sur … page 26

Les actions de prévention des inondations page 32

Zoom sur .. page 34

Foncier et urbanisme page 39

Les partenariats et les programmes page 40

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux page 42

Les prestations extérieures page 53

Les chiffres de l'exercice 2024 page 54

Périmètre de l'USAN et ses membres adhérents

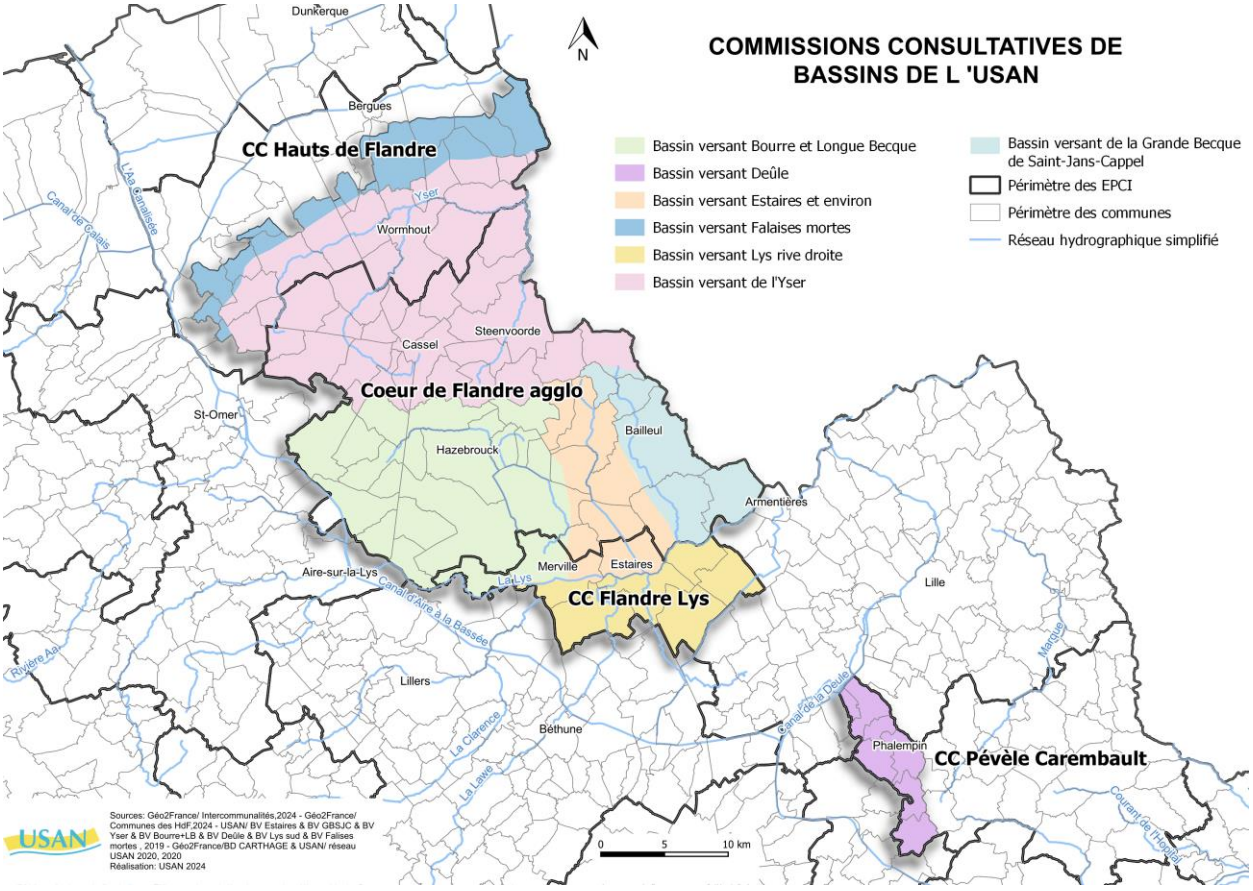

- La **communauté de communes Flandre Intérieure, devenue Cœur de Flandre agglo le 1er janvier 2024,** pour l'ensemble du territoire de ses communes membres,

- La **communauté de communes des Hauts de Flandre** pour tout ou partie du territoire des communes de Bambecque, Bissezeele, Bollezeele, Broxeele, Crochte, Eringhem, Esquelbecq, Herzeele, Hondschoote, Killem, Lederzeele, Ledringhem, Merckeghem, Millam, Oost-cappel, Quaedypre, Rexpoede, Socx, Volckerinckhove, Warhem, West-cappel, Wormhout, Wulverdinghe, Wylder, Zegerscappel,

- La **communauté de communes Flandre Lys** pour l'ensemble du territoire de ses communes membres,

- La **communauté de communes Pévèle Carembault** pour le territoire des communes de Camphin-en-Carembault, Chemy, Gondecourt, Herrin, Ostricourt, Phalempin, Wahagnies,

Pour un total de 90 communes

Les élus de l'USAN

Le Président

Monsieur **Jean-Jacques DEWYNTER**,
Président de l'USAN réélu depuis le 28 septembre 2020 et 1er adjoint au maire de Steenbecque

Les Vice-Présidents

Monsieur LAZARO Thierry - 1er VICE-PRESIDENT

PRESIDENT DE LA COMMISSION DE BASSIN DE LA DEULE - DELEGATION RELATION EUROPEENNE - PROGRAMME EUROPEEN - RESSOURCES HUMAINES

Madame STAELEN Edith - 2e VICE-PRESIDENTE

PRESIDENTE DE LA COMMISSION DE BASSIN DE L'YSER - DELEGATION STRATEGIE FONCIERE ET PATRIMOINE

Madame KEIGNAERT Sandrine - 3e VICE-PRESIDENTE

PRESIDENTE DE LA COMMISSION DE BASSIN DE BOURRE - LONGUE BECQUE - DELEGATION ADMINISTRATION GENERALE ET COMMUNICATION

Monsieur DELASSUS Christian - 4e VICE-PRESIDENT

DELEGATION ENVIRONNEMENT - ESPECES INVASIVES

Monsieur DUYCK Joël - 5e VICE-PRESIDENT

PRESIDENT DE LA COMMISSION DE BASSIN D'ESTAIRES - DELEGATION ENVIRONNEMENT - GESTION DES ESPACES ENVIRONNEMENTAUX ET PLANS DE GESTION

Monsieur DEVOS Joël - 6e VICE-PRESIDENT

PRESIDENT DE LA COMMISSION DE BASSIN DE SAINT JANS CAPPEL - DELEGATION FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

Monsieur BOONAERT Jean-Philippe - 7e VICE-PRESIDENT

PRESIDENT DE LA COMMISSION DE BASSIN DE LYS RIVE DROITE - DELEGATION PRESTATIONS EXTERIEURES ET DEVELOPPEMENT

Monsieur LEGROIS Christophe - 8e VICE-PRESIDENT

DELEGATION LUTTE CONTRE LES INONDATIONS - OUVRAGES HYDRAULIQUES

Monsieur DARQUES Jérôme - 9e VICE-PRESIDENT

DELEGATION TOUS LES SAGEs

Madame BECKAERT Marie-Andrée - 10e VICE-PRESIDENTE

PRESIDENTE DE LA COMMISSION DE BASSIN FALAISES MORTES - DELEGATION LUTTE CONTRE LES INONDATIONS - AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DOUX

Les membres du comité Syndical

Le Comité de l'USAN totalise 47 membres

Cœur de Flandre Agglo

Monsieur AMPEN Francis

Monsieur BAES Franck

Madame DELESTRÉ Virginie

Monsieur BOURGEOIS Pierre

Monsieur CAPPAERT Jean-Luc

Monsieur CREPIN Maxime

Monsieur DARQUES Jérôme

Monsieur DEBREU Christophe

Monsieur DECROCK Benoit

Monsieur DEVOS Joël

Monsieur DEWYNTER Jean-Jacques

Monsieur DRIEUX François

Monsieur DUCROQUET Olivier

Monsieur GRIMBER Philippe

Monsieur HEYMAN François

Madame KEIGNAERT Sandrine

Monsieur LEGROIS Christophe

Monsieur LEMAIRE Roger

Monsieur SOODTS Serge

Madame STAELEN Edith

Monsieur VAESKEN Dominique

Monsieur VERRIER Jean-Michel

Monsieur WALBROU Dominique

Communauté de communes Hauts de Flandre

Madame BECKAERT Marie-Andrée

Monsieur BONDUAEUX Alain

Monsieur COLAERT Stéphane

Monsieur DELASSUS Christian

Madame DELASSUS Claudine

Madame SOETE Marie-Agnès

Monsieur VERMERSCH Jérôme

Communauté de communes Flandre Lys

Monsieur BOONAERT Jean-Philippe

Monsieur BURETTE Jean-Marc

Monsieur DELAVAL Christophe

Madame DURUT Jocelyne

Monsieur DUYCK Joël

Monsieur FICHEUX Bruno

Monsieur HENNEON François-Xavier

Monsieur NORO Bruno

Monsieur ROLIN Eddy

Monsieur COTE Alexandre

Monsieur TURPIN Edmond

Communauté de communes de Pévèle en Carembault

Monsieur BALLEKENS André

Monsieur BOS Alain

Monsieur CHOCRAUX Bernard

Monsieur DESMAZIERES Michel

Monsieur LAZARO Thierry

Monsieur PROCUREUR Marcel

La gouvernance

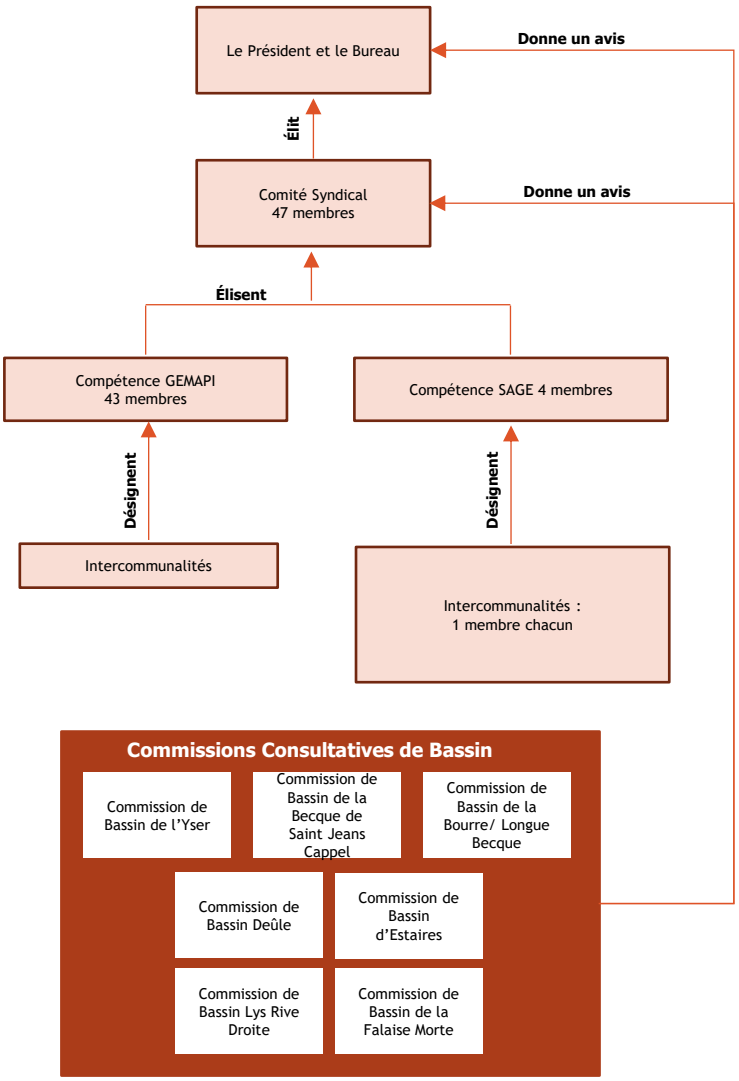

RAPPEL

Les commissions de bassins

Afin de garder de la proximité et d'assurer la continuité de la connaissance du terrain, sept **commissions de bassins** sont constituées en tant qu'instances de travail et de propositions.

Chaque commission de bassins est présidée, par un vice-président, ou à défaut par un membre du comité syndical.

Sont membres de droit de ces commissions, les délégués de l'USAN justifiant d'un mandat dans l'une des communes du périmètre. Cette commission est complétée par un membre pour chaque commune non représentée par un délégué USAN.

Les commissions de bassin permettent la représentation de tous les territoires. Elles sont amenées à :
- **Être informées** des actions sur le comité de bassin
- **Donner leur avis** sur les projets du syndicat sur leur territoire respectif

Elles ne disposent d'aucune capacité décisionnaire.

RESEAU HYDROGRAPHIQUE GÉRÉ PAR L'USAN

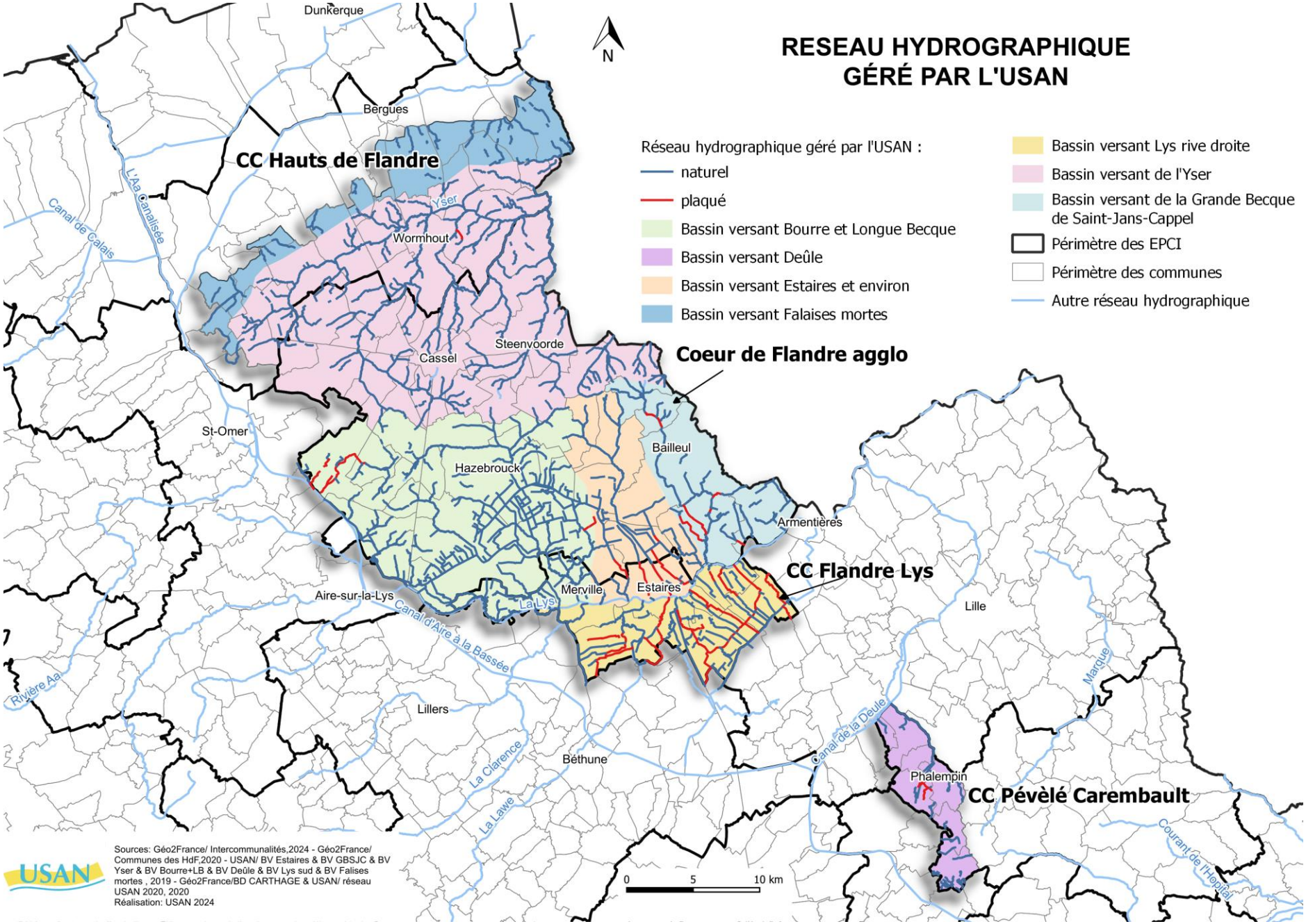

Sources: Géo2France/ Intercommunalités,2024 - Géo2France/ Communes des HdF,2020 - USAN/ BV Estaires & BV GBSJC & BV Yser & BV Bourre+LB & BV Deûle & BV Lys sud & BV Falises mortes , 2019 - Géo2France/BD CARTHAGE & USAN/ réseau USAN 2020, 2020
Réalisation: USAN 2024

L'organigramme de l'USAN au 1er janvier 2025

l'USAN totalise 33 agents au 1er janvier 2025

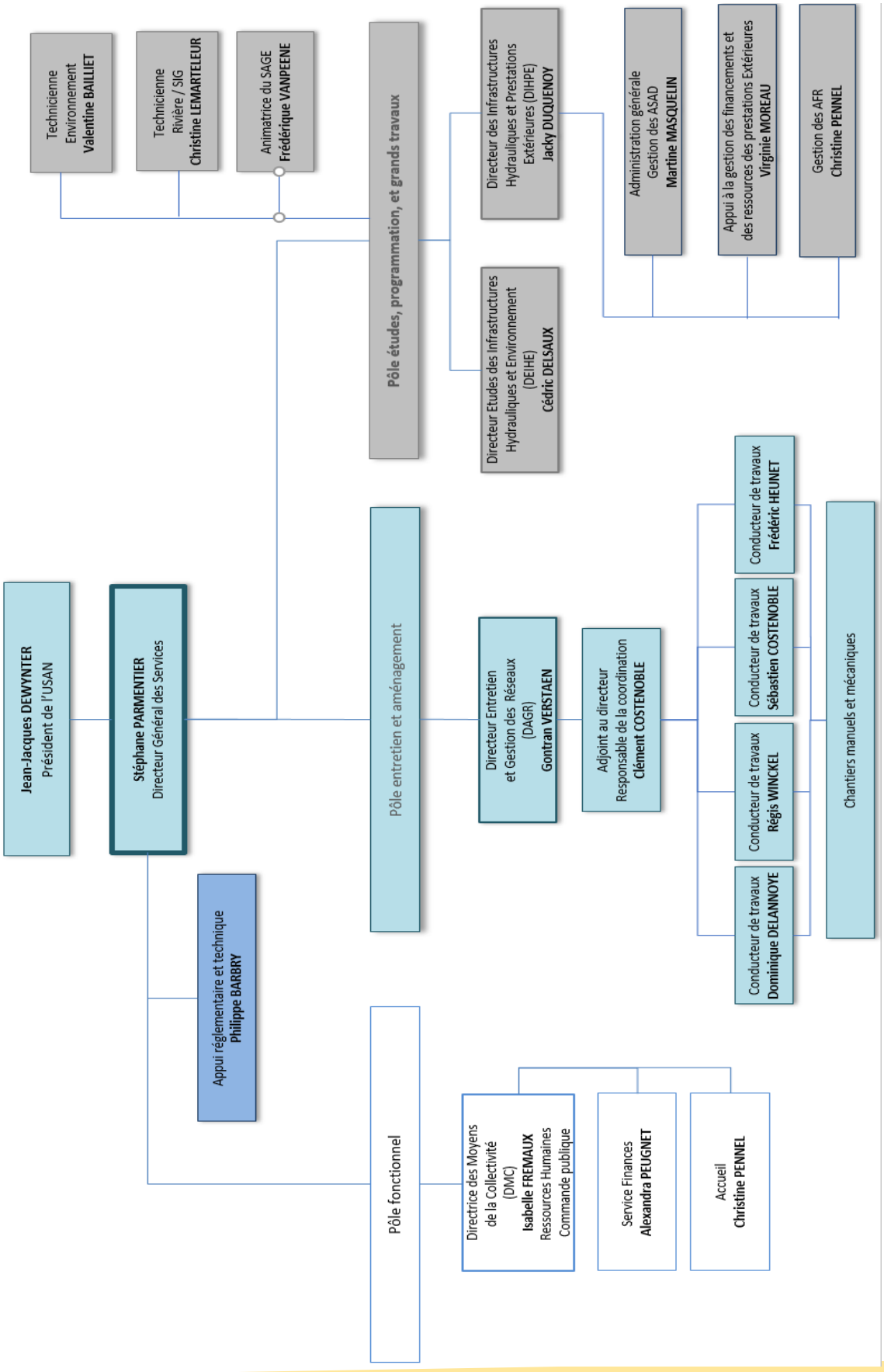

Les services de l'USAN

Deux pôles techniques assurent la coordination et la programmation des opérations et travaux réalisés par l'USAN en régie ou en prestations:

- Pôle entretien et Aménagement
- Pôle Etudes, Programmation et Grands travaux

Un Pôle fonctionnel assure le fonctionnement administratif et financier et la gestion des moyens de la collectivité.

Pôle Entretien et Aménagement

Direction de l'Aménagement et de la Gestion des Réseaux :

La Direction de l'Aménagement et de la Gestion des Réseaux assure les missions opérationnelles de l'USAN sur le terrain concernant l'entretien régulier et la restauration du réseau hydrographique.

Cette direction gère :

- La surveillance du réseau
- les travaux de faucardement et de défenses de berges,
- les travaux manuels d'entretien de la végétation et des embâcles,
- la mise en œuvre des plans pluriannuels d'entretien et de restauration des cours d'eau,
- la lutte contre les espèces invasives,
- La gestion des ouvrages hydrauliques et des zones d'expansion de crues,
- Les travaux de curage et hydrocurage des fossés de voiries de l'Agglo CF

Pour mener à bien ces missions, sous l'égide du Directeur, elle est composée de :

- Un adjoint au directeur responsable de la coordination
- 4 conducteurs de travaux, affectés à des territoires
- 14 agents en chantier manuel et mécanique.

Pôle Etudes, Programmation et Grands travaux

Direction Etudes des Infrastructures Hydrauliques et Environnement:

La Direction Etudes des Infrastructures Hydrauliques et Environnement pilote les études préalables à la création des zones d'expansion de crues ainsi que les études préalables nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien ou de restauration des cours d'eau.

Elle assure également la prise en compte des problématiques environnementales et réglementaires dans les projets de l'USAN notamment au travers la réalisation des Evaluations environnementales, des dossiers d'autorisation et de déclaration au titre du code de l'environnement et les Plans pluriannuels de Gestion d'entretien et de restauration Ecologique des cours d'eau.

Elle conduit la stratégie foncière élaborée pour les terrains nécessaires à la réalisation des travaux de l'USAN.

Direction des Infrastructures Hydrauliques et prestations extérieures :

La Direction des Infrastructures Hydrauliques gère la réalisation et l'exploitation des projets de grandes ampleurs tels que les bassins de rétention, les zones d'expansion des crues, la rénovation des ouvrages, etc…

Cette direction émet également des avis techniques sur différents projets qui impactent les cours d'eau gérés par l'USAN comme les rejets d'eaux pluviales lors de travaux construction, les ouvrages d'art, les canalisations…

Elle assure également la réalisation des prestations extérieures de l'USAN (AFR, ASAD et 4ème section des Wateringues).

RAPPEL

USAN: prestataire de services

Au-delà de ses propres compétences, l'USAN a développé depuis de nombreuses années un partenariat étroit avec de nombreuses institutions et associations pour lesquelles elle assure un travail administratif financier et technique.

Ces prestations sont réalisées notamment pour le compte de quarante-et-une d'Associations Foncières de Remembrement, de 3 Associations Syndicales Autorisées de Drainage, et de la 4ème Section des Wateringues.

Pôle Fonctionnel:
Direction des Moyens de la Collectivité

Cette direction gère 3 domaines:

Finances : Le service des finances prépare, met en forme, suit et contrôle l'exécution des documents budgétaires. Parmi ceux-ci on trouve le budget primitif, les décisions modificatives et le compte administratif. Il a en charge également la gestion financière de la trésorerie, les emprunts, la programmation pluriannuelle des investissements et la comptabilité analytique.

Ressources Humaines et marchés publics : Le service des Ressources Humaines et de la commande publique gère la paie et son application et met en œuvre les moyens de gestion individuelle et collective du personnel.

Le service assure auprès des salariés un rôle de conseil et d'assistance dans le domaine de la gestion des carrières (promotions, retraite ...). Le service des ressources humaines est enfin responsable du développement des compétences (formation, apprentissage...).

Il assure également le lancement des procédures de marchés publics, leur suivi et leur contrôle.

Administration générale : Le service assure le secrétariat général ainsi que le contrôle et l'élaboration de certains actes (délibérations, arrêtés, décisions du Président, rapports...)

Les Plans de Gestion

Les Plans de Gestion des cours d'eau, remplacés par les Plans Pluriannuels de Restauration et d'Entretien [PPRE], sont destinés à programmer les actions d'entretien et de restauration des cours d'eau gérés par l'USAN pour 5 ou 10 ans, et à légitimer l'action de la collectivité notamment au titre de l'article L.215-15 du code de l'environnement et du L211-7 (déclaration d' intérêt général).

Elaborés dans le respect des réglementations en vigueur et avec le soutien financier des partenaires, les Plans de Gestion visent un objectif d'atteinte du bon état écologique des cours d'eau fixé par la Directive Cadre sur l'Eau (23/10/2000) tout en assurant la gestion des écoulements et la lutte contre les inondations.

Ces programmes sont réalisés suite à des études préalables et après de nombreuses démarches réglementaires et administratives, dont une enquête publique.

En 2024,

- 9 plans de gestion mis en œuvre = 820 km
- ajout lors de renouvellement de plan de gestion = 64 km
- 1 plan de gestion en élaboration = 52 km
- Plusieurs plans de gestion en prévision sur environ 60 km restants

Certains plans de gestion pluriannuels font l'objet d'une procédure de renouvellement.

BASSINS VERSANTS DES COURS D'EAU CONCERNÉS PAR UN PLAN DE GESTION

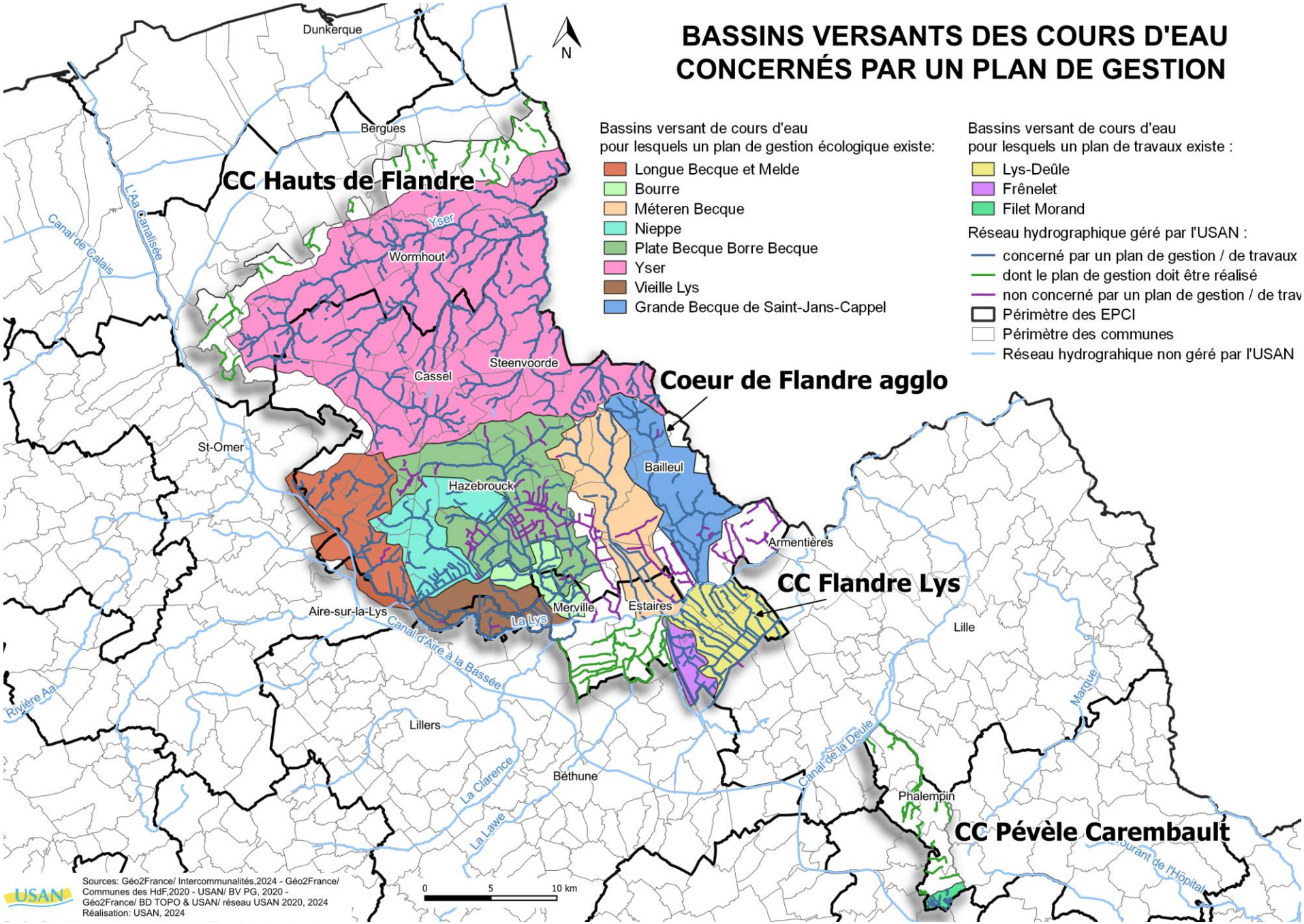

USAN

Sources: Géo2France/ Intercommunalités,2024 - Géo2France/ Communes des HdF,2020 - USAN/ BV PG, 2020 - Géo2France/ BD TOPO & USAN/ réseau USAN 2020, 2024
Réalisation: USAN, 2024

Récapitulatif des Plans de Gestion au 31/12/2024

Entité d'intervention	Plan de Gestion	Arrêté préfectoral	Linéaire retenu 2023-2024 (km)	Linéaire prévisionnel (km)	DIG	Autorisation
YSER	Yser	26/09/2016	353 km		DIG renouvelée 2022 pour 5 ans	Etude de renouvellement 2025 – 2026
METEREN BECQUE	Méteren Becque	28/12/2015	49 km	23 km	DIG renouvelée 2021 pour 5 ans – A renouveler en 2026 + ajout linéaire	Non renouvelé (Déclaration)
GRANDE BECQUE	Grande Becque de Saint Jans	19/09/2017	47,5 km	41 km	DIG renouvelée 2023 pour 5 ans – A renouveler en 2025 + ajout linéaire	Prolongation autorisation jusque septembre 2024 – En cours de renouvellement (Déclaration)
LYS DROITE	Lys rive droite (ex-Lys – Deûle pour partie)	13/06/2016	67,5 km		DIG en cours de renouvellement	En cours de renouvellement (Déclaration)
	Frênelet	28/06/2019	23,5 km		DIG en cours de renouvellement	
LYS GAUCHE / BOURRE	Nieppe	05/04/2017	52,2 km		DIG renouvelée 2022 pour 5 ans	Autorisation prolongée jusqu'au 31 décembre 2023 – En cours de renouvellement (Déclaration)
	Bourre	14/12/2016	27,1 km		DIG renouvelée 2021 pour 5 ans	
	Plate Becque et Borre Becque +	06/12/2017	91,9 km		DIG renouvelée 2023 pour 5 ans	
LYS GAUCHE	Longue Becque et Melde	27/01/2022	52,2 km		DIG à renouveler en 2027	Autorisation jusque janvier 2027
	Vieille Lys	16/10/2023	49,5 km		DIG obtenue en 2023 pour 15 ans	Non renouvelé (Déclaration) + travaux restauration partie domaniale
LYS DROITE	Lawe	à venir SYMSAGEL / CABBALR / USAN		52 km	DIG en cours d'élaboration 2024 - 2025	Autorisation en cours d'élaboration 2024 -2025
FALAISE MORTE	Falaise Morte	en prévision USAN		31 km	Non déposée	
DEULE	Naviette	en prévision USAN / MEL		29 km	Non déposée	
	Filet Morand	29/06/2023	7,5 km		DIG obtenue en 2023 pour 15 ans	Pas d'autorisation
	TOTAL		**820,9 km**	**176 km**		

Dans le cadre des renouvellements de Plan de Gestion, l'USAN a du présenter, aux services de police de l'eau, un bilan détaillé des actions conduites dans le cadre des plans de gestion.

Dans le même temps, des diagnostics de terrain ont permis d'identifier des évolutions des cours d'eau depuis l'état des lieux initial et de préparer les objectifs de gestion ainsi que les futures actions de ces nouveaux Plans de Gestion.

Autres études sur les cours d'eau

Des études topographiques, en vue de confirmer des demandes de travaux ou pour des besoins d'études / dossiers réglementaires, ont été réalisées en régie sur:

		lineaire	cubature
1 - BASSIN LYS DROITE			
TOTAL		**0**	
2 - BASSIN YSER			
Becque de la drève anglaise	Oost Cappel	280	
Steenaert becque	Rubrouck	335	
TOTAL		**615**	
3 - BOURRE LONGUE BECQUE			
Peele Becque	Hazebrouck	420	
Karre Becque	Hazebrouck	740	
Holle Becque	Hazebrouck	850	
Borre Becque	Hazebrouck	375	
TOTAL		**2385**	
4 - ESTAIRES			
TOTAL		**0**	
5 - BASSIN SAINT JANS			
Grande becque de St Jans	Bailleul / Steenwerck	1760	
TOTAL		**1760**	
6 - BASSIN DEULE			
Chemin du Plouich	Phalempin	780	
Fossé rue des moulins	Wahagnies	360	
TOTAL		**1140**	
7 - FALAISE MORTE			
TOTAL		**0**	
8 - FOSSES DE ROUTE			
Berg Straete	Meteren	1540	
Groendal Straete	Steenbecque	1530	
Rue du moulin	Steenbecque	340	
Rue de Thiennes	Steenbecque	565	
Rue Stragerie	Steenbecque	200	
Rue du Séquenteau	Steenwerck	150	
TOTAL		**4325**	
	GENERAL	**10225**	

Les **analyses de sédiments** sont obligatoires pour les travaux de dévasement afin de fixer leur devenir une fois en dehors du cours d'eau. Selon leurs teneurs plusieurs types d'analyses sont pratiqués notamment les métaux et les hydrocarbures [HAP] mais aussi si besoin des tests éco-toxicologiques [HP14].

En 2024, des analyses ont été réalisée préalablement aux travaux d'urgence (cf. page 47)

La campagne de faucardement 2024/2025

➢ **Bilan des linéaires traités :**

Variation des linéaires traités par rapport à la saison 2023/2024 :

- Eté = stable
- Hiver = éparage -41 Km et faucardement +14 km

	Eté		Hiver		Total	Total
	Éparage (ml)	Faucardage (ml)	Éparage (ml)	Faucardage (ml)	été (ml)	Hiver (ml)
Lys rive droite	1 210	4 630	8 060	70 260	5 840	78 320
Yser	-	6 025	-	128 992	6 025	128 992
Bourre / L.B.	1 850	44 080	-	156 350	45 930	156 350
Estaires et env.	9 880	25 200	2 950	59 390	35 080	62 340
St Jans	-	-	5 530	27 880	-	33 410
Deûle	-	-	-	8 050	-	8 050
Falaise morte	-	-	-	29 540	-	29 540
TOTAL	12 940	79 935	16 540	447 095	92 875	497 002

➢ **Evolution des linéaires de cours d'eau entretenus**

Peu d'évolution suivant les années paires (partage de certains linéaires avec la MEL) et impaires.

	été (Fauc+épar)	hiver (Fauc+épar)	Total	P/I
2024/2025	92,875	497,02	556,51	P
2023/2024	92,205	519,478	611,683	I
2022/2023	74,030	502,195	576,225	P
2021/2022	95,605	522,095	617,7	I
2020/2021	85,700	481,860	567,56	P
2019/2020	92,905	496,880	589,785	I

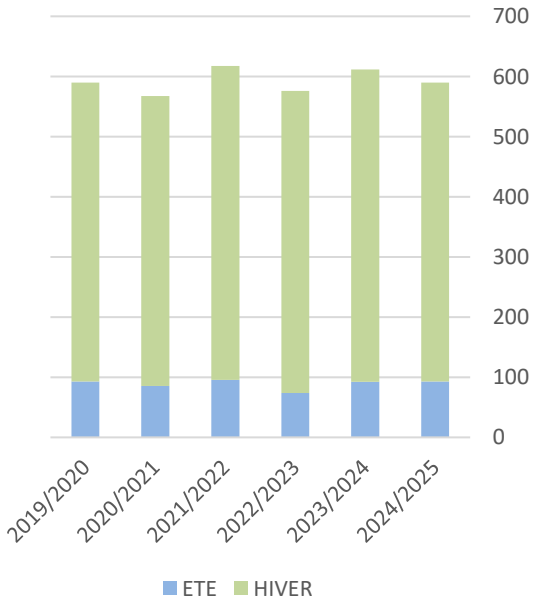

Chantiers manuels et associations

RAPPEL

Jusqu'à **14 agents de terrain** de l'USAN interviennent de manière régulière sur l'ensemble du territoire en chantiers manuels.

Ils agissent sur les réseaux et les ouvrages, **par de la surveillance ou sur des interventions d'urgence**, comme les opérations de retrait d'embâcle qui sont des courtes missions mais qui entrainent beaucoup de déplacements.

Ils réalisent aussi ponctuellement des chantiers manuels, en accompagnement de moyens mécaniques, ou pour réaliser des opérations d'élagage, de débroussaillage, d'aménagements écologiques…

Les gros travaux **d'entretien manuel de cours d'eau** nécessitent en revanche une main d'œuvre abondante, et sont majoritairement sous-traités à 3 associations d'insertion : **RéAgir, Interval** et **Orme-Activités**.

	2019	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*	*2024*
Nb d'interventions	**223**	**164**	**199**	**127**	**279**	**150**
Nb d'heures	**12 158 h**	**6 862 h**	**9 760 h**	**6 698 h**	**8 360 h**	**3 348 h**

➢ **Nombre de chantiers réalisés – Nombre d'heures consacrées**

		Nb chantiers		*Nb heures consacrées ou facturées*	
Régie		**137**	**91,95%**	**2 721 h**	**81,27%**
Associations	**RéAgir**	**3**	**2,01%**	**212 h**	**6,33%**
	Orme Activités	**6**	**4,03%**	**351 h**	**10,48%**
	Interval	**3**	**2,01%**	**64 h**	**1,91%**
TOTAL		**149**	**100.0%**	**3 348 h**	**100.0%**

Développer notre compétence environnementale au travers de l'insertion professionnelle des personnes en difficultés : l'USAN s'engage.

Avec les associations

Orme Activités

Réagir

Interval

Notre syndicat renforce son partenariat avec les associations d'insertions spécialisées dans l'entretien environnemental des cours d'eau.

En 2024, bien qu'en ayant largement diminué cette activité l'USAN a continué son action en établissant un marché public en 4 lots pour un montant global de 70 072,25€ HT réservé spécialement à ce type de structure.

Lot n° 1 Yser / Falaises Mortes - Orme Activités = 5 061,00€

Lot n° 2 Lys Rive Gauche - Orme Activités = 5 012,80 €

Lot n° 3 Lys rive Droite - Réagir = 5 093,08 €

Lot n°4 Deûle - Interval = 4 999,80 €

<u>Ces travaux d'entretien et de restauration ont consisté à</u>

- ➔ Gérer la ripisylve (abattage et élagage),
- ➔ Eliminer les espèces végétales invasives,
- ➔ Enlever les embâcles pouvant favoriser les inondations,
- ➔ Assurer la gestion des espèces végétales (élagage de saules têtards, …).
- ➔ Plantations

➢ **Types d'interventions manuelles réalisées en régie**

- Les chantiers « Cours d'eau » et « retrait d'embâcles » représentent toujours la majorité des interventions.

		Nb chantiers	Nb d'heures
Intervention rivière	Embâcles	35	540
	Chantiers rivière RIP + HERB	41	1 228
	Invasives	0	0
Entretien espaces	Zec de Borre Bassins de rétention	16	264
Génie végétal	Plantations / aménagements hydraulique douce	5	296
TOTAL		**297**	**2 328**

Entretien et suivi des ouvrages

En 2024, le syndicat gère un total de 95 ouvrages visant à limiter le risque inondation

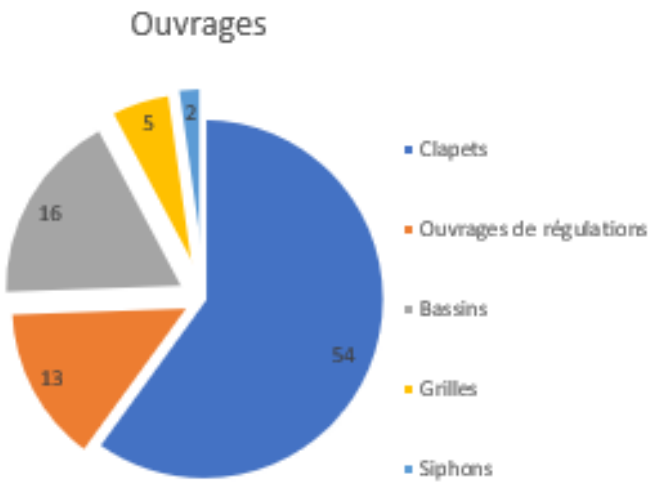

Le suivi du 2ème trimestre a été diminué pour cause de mobilisation pour des chantiers d'urgence et régie.

	Temps (h)	Nombre ouvrages vus
Trimestre 1	90	95
Trimestre 2	17	24
Trimestre 3	137	86
Trimestre 4	113	81
TOTAL	357	286

En supplément des inspections trimestrielles, les agents de l'USAN sont intervenus à 39 reprises pour un total de 393 h (réparation, embâcle, nettoyage…)

Travaux de restauration des cours d'eau

➢ **Travaux mécanique réalisés en régie**

	Lys	Yser	Bourre	Estaires	St Jans	Deûle	F.Mortes
Défenses de berges							
Unité		12	3	1	2		
Linéaire (ml)		131,1	30	6	38		
Création ou réfection d'ouvrages							
Unité	1	2			2		1
Dévasement / Atterrissement							
Linéaire (ml)	5100	1350		1100	600	1650	
Restauration écologique							
Linéaire (ml)		100	30	290			
Embâcles							
Unité		7	4		1		
Aménagements espaces							
Unité						1	
Linéaire (ml)							
Woodcracker							
Linéaire (ml)	5790	680	150	200			990

L'ensemble de ces travaux en régie représente 360 heures d'usage de pelle

➢ **Travaux réalisés en prestation**

- Les chantiers importants font l'objet d'un zoom spécifique dans les pages suivantes.

ZOOM sur …

La restauration écologique de la Vieille Lys domaniale

La vieille Lys est composée d'un ensemble d'anciens méandres de la Lys naturelle de part et d'autre du canal de la Lys entre Aire/Lys et Merville. Certaines parties sont reliées entre elles, via des fossés et des siphons. On peut distinguer 4 tronçons qui ont un rôle essentiel de rétablissement/maintien de la continuité hydraulique de la plaine de la Lys sur ce secteur.

Une partie d'un de ces tronçons, le secteur entre le siphon de la Motte Bodet à St-Floris et la Lys canalisée à Merville est une partie domaniale non confiée à VNF.

Suite aux inondations de novembre 2023 et de janvier 2024, un consensus a été trouvé entre les parties prenantes pour faire aboutir un programme de travaux sur cette partie appartenant à l'Etat:
- Le SYMSAGEL engage une mission de Maîtrise d'œuvre pour préciser les travaux nécessaires, leurs coûts et leurs modalités de réalisation, en vue d'établir un dossier réglementaire et un marché de travaux.
L'Etat et l'Agence de l'Eau accorde 80% de participation financière aux études et travaux.
- VNF procède au bornage du Domaine Public Fluvial afin de restaurer les limites parcellaires.
- Le transfert aux collectivités des parties domaniales est engagée par les services de l'Etat.
- Des travaux d'urgence de rattrapage d'entretien sont engagés dès le printemps 2024, sur la base d'un groupement de commande porté par la CABBALR et bénéficiant d'une participation financière de 80% de l'Agence de l'Eau.

La mission de maîtrise d'œuvre du SYMSAGEL fait l'objet d'un groupement de commande entre l'USAN, le SYMSAGEL, la CABBALR et la CAPSO. Ce groupement de commande porte également sur la phase ultérieure de travaux qui seront portés également par la SYMSAGEL.

L'étude a été engagée fin 2024 et les premiers travaux sont attendus à l'automne 2025.

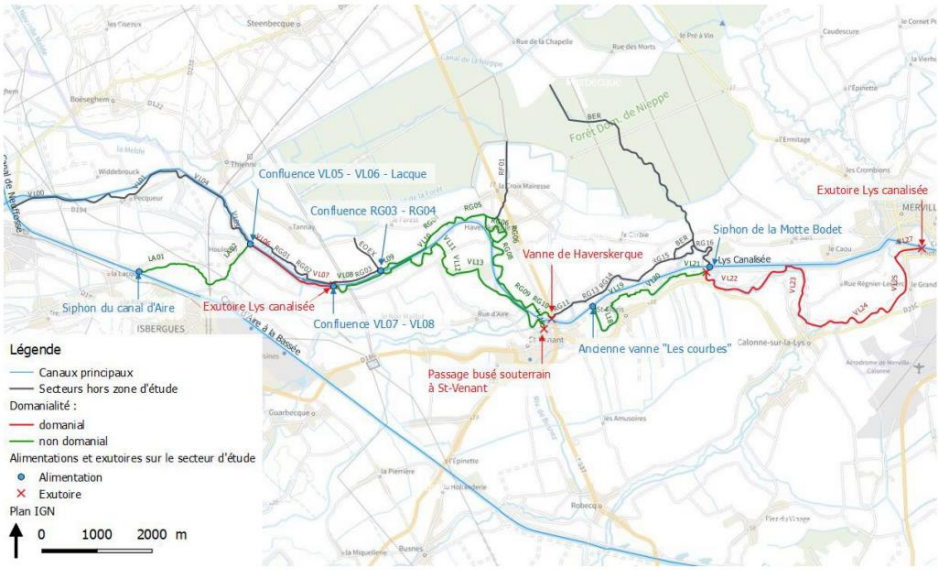

Figure 85 : Cartographie des sources d'alimentation et des exutoires de la Vieille Lys sur le secteur d'étude

ZOOM sur …

La restauration d'une zone humide à Herzeele

Sur la commune d'Herzeele, un délaissé de voirie appartenant à la commune, a été mis à disposition de l'USAN afin de restaurer une zone humide en bordure d'un fossé.

Cette intervention contribuera à prévenir les inondations sur la commune et à restaurer la biodiversité.

Chiffres clés:

- Intervention en Régie
- 40 h de pelle hydraulique et 1 benne agricole
- 2 agents
- 700 m^2 de zone humide

La mission de curage des fossés de voirie de l'Agglomération Cœur de Flandre

La Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, dans le cadre de sa compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire », a confié depuis 2023 le curage et l'hydrocurage des fossés accessoires de voirie, pour les chemins et voies classées dans le domaine public communal, par délibération du Conseil Communautaire du 17 mai 2022.

Le Bureau puis le Comité Syndical de l'USAN ont délibéré favorablement le 15 décembre 2021 et le 24 octobre 2022 sur cette mission confiée à l'USAN par délégation de maîtrise d'ouvrage.

La convention entre les parties a été signée le 14 décembre 2022 pour une année, reconductible 3 fois soit une durée maximum de 4 ans. Un avenant a été signé le 23 juillet 2024 pour acter la prolongation sur les années 2024 à 2026 et porter des précisions en termes d'échéance de réalisations et de responsabilités.

L'USAN assure la maîtrise d'ouvrage déléguée de ces travaux ainsi que la maîtrise d'œuvre pour l'ensemble des opérations dans le cadre du règlement général de voirie de l'Agglo.

Début 2024, chaque commune a exprimé son besoin de travaux. Les demandes ont ensuite été classées en fonction des priorités établies dans la cartographie du diagnostic. Un projet de programme de travaux a été établi.

Ces demandes ont ensuite fait l'objet d'une étude de terrain, afin d'analyser la pertinence de la demande (faisabilité, point bloquant, intérêt hydraulique, causes externes…) ainsi que de cadrage avec chaque commune.

L'USAN a procédé à la consultation des entreprises pour le marché de réalisation d'une partie des travaux, sur la base de 3 lots et une durée de 12 mois, renouvelable 2 fois.

La consultation a eu lieu à partir de juillet.

Le marché 2024-09 a été notifié à l'entreprise SOTRAVEER le 11 septembres 2024.
Les travaux ont démarré fin septembre 2024.
Le programme s'est achevé en février 2025.

Les travaux ont consisté en 2 types d'opérations :

- Curage et hydrocurage, dans le cadre du marché 2024-09
- Travaux en Régie USAN (curage et régalage, faucardement, éparage, ramassage de déchets…)

BILAN	Réalisé 2024
Linéaire dévasement	112,45 km
Linéaire hydrocurage	14,13 km
Linéaire éparage / faucardement	110,5 km
Heures ramassage déchets	181 h

Pour le curage, il est possible de distinguer :

- *Au trapèze : 94,2 km*
- *Au trapèze avec régalage : 15,8 km (soit 14% du linéaire curé)*
- *Au godet rétro : 2,5 km*

Coût Travaux 2024	
Poste de dépenses	**Coût final (TTC)**
Marché de travaux 2024-09	**235 894,20 €**
Régie USAN	Faucardement : 638,40 € TTC Eparage : 55 460,16 € HT Ramassage déchets : 6 316,20 € TTC Total : **62 414,76 € TTC**
TOTAL (€ TTC)	**298 308,96 € TTC**
Coût études et suivi 2024 (15% du montant des travaux)	
Poste de dépenses	**Coût final (TTC)**
298 308,96 € x 0.15 =	44 746,34 €
	Total : 44 746,34 €

ZOOM sur …

Le suivi écologique et l'entretien des aménagements hydrauliques et des espaces

L'USAN assure la gestion des bassins et des ZEC ainsi que des terrains de sa propriété au bord des cours d'eau (Esquelbecq…)

Ces espaces doivent être gérés scrupuleusement (d'un point de vue hydraulique mais aussi écologique) en programmant des actions régulières d'entretien et en anticipant les travaux plus importants.

Depuis 2020, ils font l'objet d'importantes interventions de gestion :

- De nombreux baux environnementaux (pâturage, fauche…) ou conventions d'usages (apiculture…) sont établis pour en assurer un autre usage qu'hydraulique et un entretien écologique,
- La fauche des ouvrages nécessite de lourds moyens : par exemple, la fauche 1 à 2 fois par an des digues des ZEC de la Bourre représente au moins 3 semaines d'un agent et d'un tracteur…

Chiffres clés:

- 36,9 ha d'espace enherbé en fauche / broyage
- 3,9 km de haie
- 134 h d'intervention en 2024

L'USAN assure un suivi écologique des aménagements hydrauliques afin de confirmer l'intérêt pour la biodiversité de ces espaces et d'orienter les modalités de gestion:

- le Conservatoire d'Espaces Naturels nous accompagne pour l'élaboration d'un plan de gestion des ZEC de Borre,
- Le Conservatoire de Bailleul assure le suivi annuel de l'évolution des plantes protégées (qui ont été déplacées lors des travaux de dévasement) du bassin de la Becque du Mont Noir,
- Un suivi écologique annuel est effectué par AXECO suite aux travaux d'aménagement de la ZEC d'Arnèke et de l'étang des 4 Fils Aymon,
- La Fédération de Pêche assure des pêches électriques de suivi à proximité des travaux réalisés sur les cours d'eau (Grand Dam, Esquelbecq, bassin d'Oudezeele…)

ZOOM sur …

Plan de gestion et suivi écologique de l'étang des Quatre Fils Aymon à Méteren

Le réaménagement de l'étang des Quatre Fils Aymon à Méteren a restauré sa fonction hydraulique, tout en apportant une plus-value environnementale et en préservant son usage récréatif (pêche, promenade notamment).

Afin de conserver ces fonctions, des mesures de gestion doivent être programmées et engagées. La réalisation d'un plan de gestion a été confiée au bureau d'études AXECO en février 2024.
Après différents échanges et un premier rendu en octobre 2024, le rapport définitif a été fourni le 25/04/2025.

Ce plan de gestion s'appuie également sur un suivi écologique pour suivre la qualité écologique de ces espaces et orienter les modalités de gestion.

Le suivi écologique confronte l'état après-travaux et l'évolution de la biodiversité. Les prospections de terrain par différents écologues spécialisés ont démarré en mars 2024, pour couvrir l'ensemble des groupes faunistiques et floristiques concernés :

- Entre mars et octobre 2024, 1 à 4 visites mensuelles, diurnes (et parfois nocturnes), ont permis de recenser les espèces en présence et de remplir des indicateurs spécifiques (odonates et orthoptères).

Un premier rapport du suivi écologique a été fourni en décembre 2024.

Les prochaines campagnes de suivi écologique se tiendront en 2026 puis en 2028.

ZOOM sur …

La restauration écologique de la dérivation de la Melde

Le plan de gestion de la Longue Becque et de la Melde, autorisé par Arrêté Préfectoral du 27 janvier 2022, a programmé une reconquête écologique de la Dérivation de la Melde à Thiennes.

Cette reconquête se fait juste après une opération curative de dévasement, afin de lutter contre l'envasement rapide et important de cet émissaire. Ainsi, dans un premier temps, les sédiments seront extraits du cours d'eau et dans un second temps la reconquête écologique permettra :

- de réduire la sédimentation sur ce tronçon,
- de diversifier et d'améliorer les écosystèmes aquatiques,
- de diversifier les écoulements,
- d'améliorer la qualité de l'eau par l'augmentation de la lame d'eau en étiage et son oxygénation,

Reméandrage par l'alternance de banquettes écologiques

Création d'un abreuvoir aménagé

Aménagements hydromorphologiques de la confluence avec des banquettes écologiques

Création d'une zone refuge par le biais d'un déflecteur écologique

La lutte contre le rat musqué et les espèces invasives

➢ Résultats de la campagne de piégeage 2024

Après plusieurs années de baisse continue, puis une hausse en 2022, le total des prises réalisées en 2024 revient à des niveaux stabilisés depuis 2020:

	*2017**	*2018**	2019	2020	2021	2022	2023	2024
1er semestre	7369	3037	2074	1340	1257	1817	1701	1156
2ème semestre	4462	3049	1728	1203	1443	1800	827	1047
TOTAL	11831	6086	3802	2543	2700	3617	2528	2203
Commune maxi	840	410	405	139	235	542	432	234

**Les années 2017 et 2018 comprennent les données de piégeage des communes de la MEL*

➢ A ces prises s'ajoutent celles réalisées par le GDON Flandre Maritime sur les 11 communes pour lesquelles l'USAN adhère = 691;

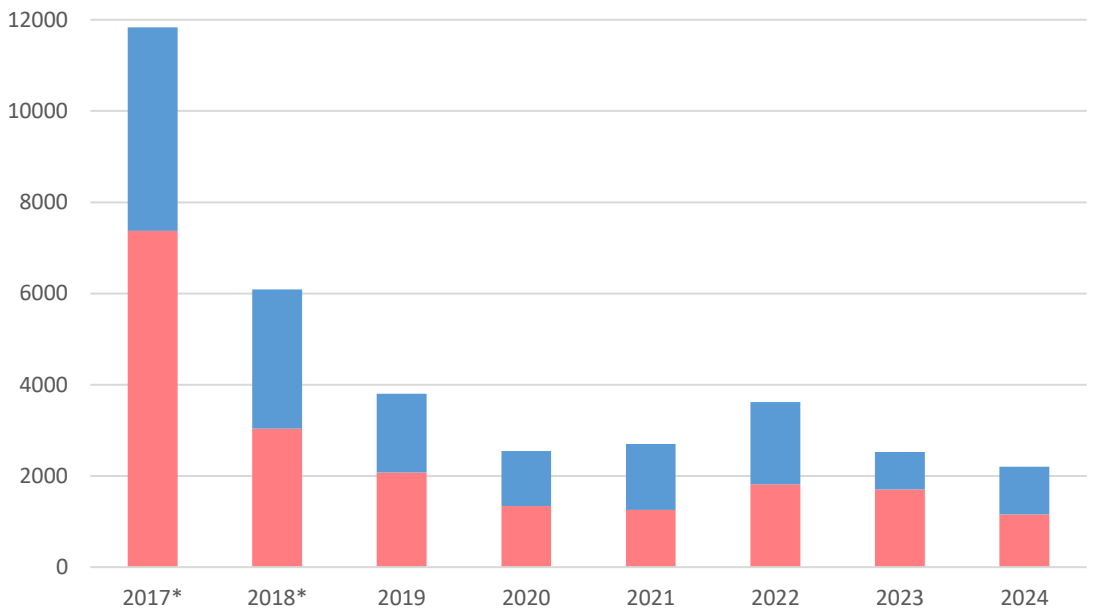

➢ **Disparités du niveau d'infestation sur les 79 communes concernées**

Prises 2024	<10	10 à 20	21 à 50	51 à 100	>100
Nb communes	**45**	**9**	**11**	**7**	**7**
Part des communes concernées	**56,96%**	**11,54%**	**14,10%**	**8,97%**	**8,97%**

➢ **Répartition des prises par bassins**

- Tous les bassins affichent une diminution du nombre de prises, excepté Estaires et environs

Bassin	*Lys-Deûle*	*Yser*	*Bourre-Longue Becque*	*Estaires& environs*	*Grande BecqueSt Jans*	*Deûle*	***Total***
Prises en 2023	480	458	928	379	265	18	2528
Prises en 2024	368	442	692	486	215	0	2203
Evolution	-0,23%	-0,03%	-0,25%	0,28%	-0,19%	-1,00%	-0,13%
*Nb communes**	6	35	22	10	6	7	
% en 2024	**16,70%**	**20,06%**	**31,41%**	**22,06%**	**9,76%**	**0,00%**	

➢ **Travaux de lutte contre l'hydrocotyle**

Suite aux lourds travaux de lutte contre l'hydrocotyle en 2018 sur le courant du Leet et le Courant du Doulieu (plus de 9 km), et après des interventions importantes sur la Plate becque et le courant du Laudyck en 2019, puis sur la Bourre à Merville en 2021, un passage régulier (2 fois par mois de mars à septembre) est réalisé chaque année pour arracher les foyers de repousses. La prolifération intense connue sur ces cours d'eau n'a pas repris depuis 3 ans.

➢ **Travaux de faucardement de la Lawe**

Depuis 2021, le faucardage de la Lawe est réalisé par l'USAN, par le biais d'une convention de groupement de commandes entre la CABBALR en amont (7.8 km) et l'USAN en aval (8.9 km).

Le marché a été passé par l'USAN, et c'est l'entreprise STC Courtois qui a été retenue.

Devant le risque de contentieux avec les services de la Police de l'Environnement, les travaux doivent être entamés après le 15 juillet.

Un protocole de suivi des niveaux a été mis en place pour permettre de justifier une intervention dérogatoire entre le 15 juin et le 15 juillet.

En 2024, les travaux ont été réalisés sur 2 semaines après le 15 juillet, le coût de l'opération s'élève à près de 22 000 € TTC.

Les ouvrages hydrauliques

Dans le cadre du PAPI de la Lys et dans le cadre du programme de l'Yser, l'USAN assure la maîtrise d'ouvrage de la conception et de la réalisation de 8 nouvelles Zones d'Expansion de Crues.

L'USAN assure également l'exploitation et la gestion de 19 ouvrages hydrauliques.

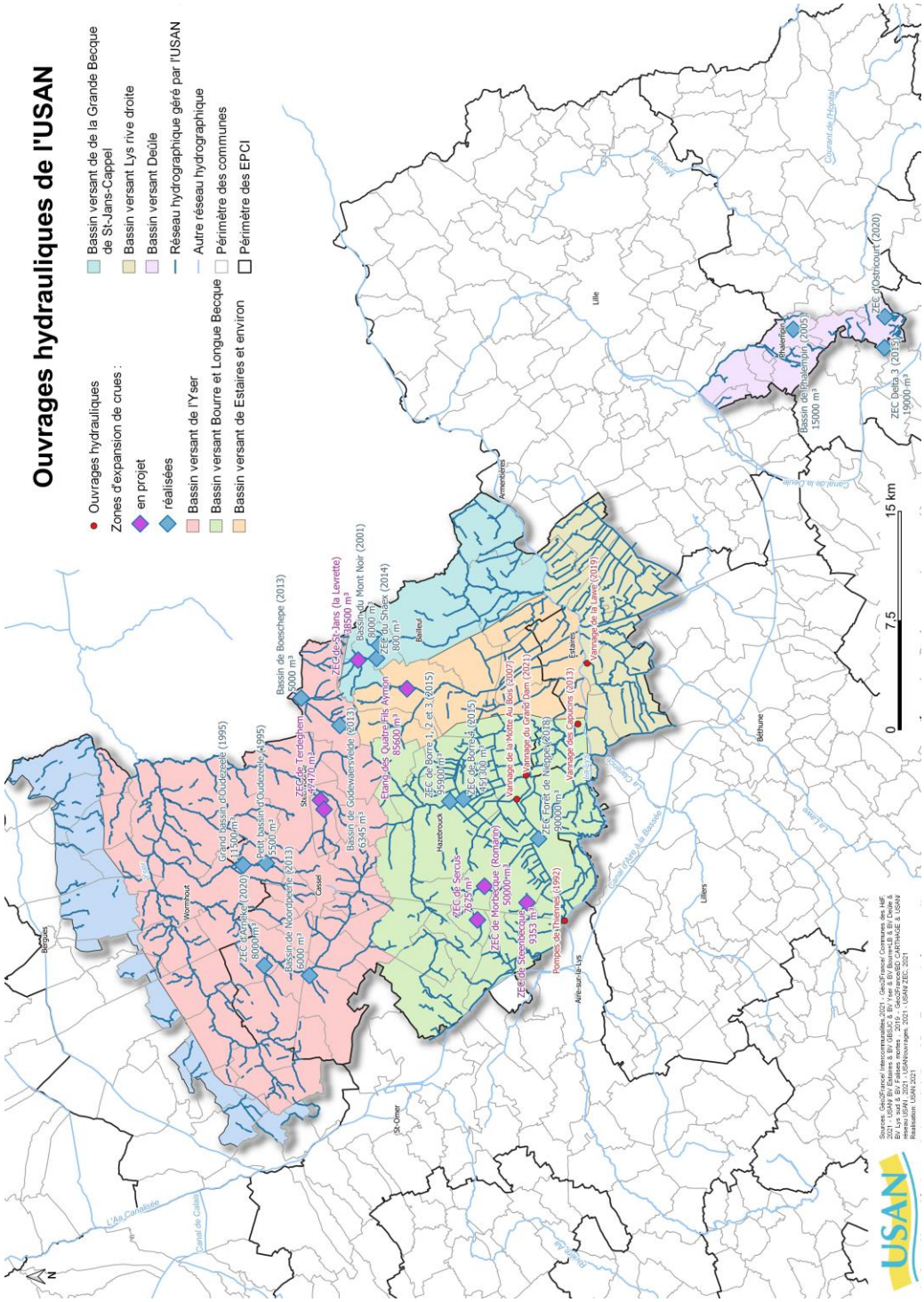

Projets de lutte contre les inondations

Nom de la ZEC	Nom du maître d'œuvre	Type d'ouvrage	Dimensionnement	Début des études	Foncier	Etat d'avancement Partie étude	Etat d'avancement Partie réglementaire	Volume de rétention prévu	Travaux	Financement
ZEC Terdeghem/ Steenvoorde	Artélia	2 ouvrages 2 remblais perpendiculaires avec ouvrage de gestion hydraulique	Crue 20 ans	2015	Acquisition et servitudes de sur-inondation / DUP pour expropriation	Conception terminée en 2018 Dossier réglementaire de 2018 à 2020	Enquête publique du 1er décembre 2020 au 19 janvier 2021 Arrêté préfectoral du 21/10/2021 DUP du 10/01/2022	47 470 m³	Marché attribué à GUINTOLI / 570 000 € HT Engage[illegible]enir à [illegible] de la procédure d'expropriation En contentieux	FEDER / Agence de l'Eau
ZEC La Levrette à Saint Jans Cappel / Berthen	Antéagroup	1 remblai perpendiculaire avec ouvrage de gestion hydraulique + décaissement	Crue 20 ans	2016	Acquisition 3,80 ha/ DUP pour expropriation	Conception terminée en 2018 Dossier réglementaire de 2018 à 2021	Enquête publique réalisée en 2021 Arrêté préfectoral du 10/03/2022 DUP du 15/04/2022 ordonnance expro octobre 2023 et jugement février 2024	38 500 m³	Marché attribué novembre 2024 à LEBLEU / 1 325 000 € HT - EN COURS	PAPI Lys /Agence de l'Eau
ZEC Steenbecque	Antéagroup	1 remblai perpendiculaire avec ouvrage de gestion hydraulique	Crue 20 ans	2016	Acquisition - expropriation	Conception terminée en 2018	Dossiers réglementaires en pré-instruction	9 350 m3	Marché en préparation	PAPI Lys /Agence de l'Eau
ZEC Sercus		Série de bassins en cascade	Crue 50 ans		Acquisition (réalisée)	Dossier réglementaire de 2018 à 2021		7 675 m3	Marché en préparation	PAPI Lys /Agence de l'Eau / interreg
ZEC du Romarin à Morbecque	Artélia	1 remblai perpendiculaire avec ouvrage de gestion hydraulique	Crue 20 ans	2016	Acquisition	Conception terminée en 2019 Dossier réglementaire de 2019 à 2021	Enquête publique réalisée en mars 2024 Arrêté préfectoral du 28/08/2024 DUP du 22/11/2024 arrêté de cessibilité de mars 2025	47 300 m³	Marché en préparation	PAPI Lys / interreg
Etang des 4 Fils Aymon à Méteren	Artélia	Agrandissement et surcreusement étang	Crue 20 ans	2017	Communal	Conception terminée Dossier réglementaire de 2019 à 2021	Enquête publique du 15 février au 15 mars 2021 Arrêté préfectoral du 01/07/2021	85 600 m³	Marché attribué à GUINTOLI / 1 740 000 € HT Travaux réalisés entre juillet 2021 et avril 2023	PAPI Lys / FEDER / Agence de l'Eau
ZEC Arneke	Régie	Bassin de rétention	Crue 5 ans	2016	Communal	Conception terminée Dossier réglementaire de 2019 à 2020	Arrêté préfectoral de juillet 2020	8 200 m³	Marché attribué à GUINTOLI / 255 000 € HT Travaux terminés en mars 2021	Interreg / Agence de l'Eau

RAPPEL

ZEC de Terdeghem

En 2021, cet aménagement a obtenu les arrêtés préfectoraux d'Autorisation environnementale et de la Déclaration d'Utilité Publique. Toutefois, ces décisions ont fait l'objet de recours contentieux devant le tribunal administratif par des acteurs locaux (riverains, collectif d'habitants, commune de Terdeghem).
L'USAN s'est adjoint en 2022 les services d'un avocat et a remis plusieurs mémoires en réponse. Une décision du Tribunal était attendue pour le 2ème semestre 2024. Elle a été reportée au premier semestre 2025.

ZOOM sur …

Etude hydraulique et sédimentaire du bassin versant de la Groendal becque à Esquelbecq

Suite aux inondations régulières par des débordements et des coulées de boue, la commune d'Esquelbecq a connu des dommages.

Une étude hydraulique et sédimentaire du bassin versant de la Groendal Becque à Esquelbecq est en cours de réalisation depuis mars 2024.

Cette étude vise à définir un programme d'actions en matière de limitation des débordements et en matière de lutte contre le ruissellement sur le territoire.

Les volets « Diagnostic – État des lieux », puis « Analyse critique des pratiques et des dysfonctionnements hydrauliques » et enfin « Étude hydraulique et élaboration d'un programme d'actions » ont été réalisés entre mars 2024 et octobre 2024.

Un programme de travaux prévisionnel, qu'il reste à discuter avec les acteurs du territoire et des opportunités foncières, a été proposé.

Schéma 1 : Localisation du secteur d'étude

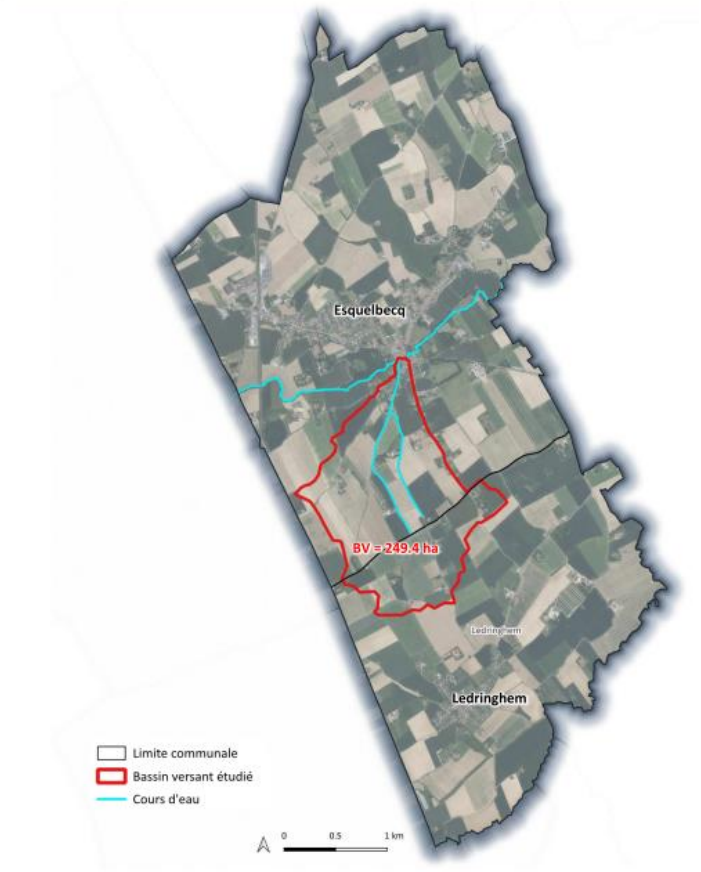

Opérations prévues:

- curage et restauration de fossés
- redents dans certains fossés
- 3 zones de tamponnements pour un volume estimé à environ 20 000 m^3
- Le réaménagement de l'exutoire à l'Yser, par l'enlèvement de busage et restauration de zone tampon humide

ZOOM sur …

Travaux préparatoires à la réalisation de la ZEC de Saint-Jans Cappel / Berthen, dite de « La Levrette »

Dans le cadre des travaux préparatoires à la ZEC de Saint-Jans-Cappel, l'USAN devait conduire 2 types d'interventions:

- Dépollution pyrotechnique
- Gestion de la végétation arborée du site

Dépollution pyrotechnique

Chiffres clés:

- Phase 1: 5 semaines / mars à juin 2023
- Phase 2 : 2 semaines / juin-juillet 2024

- 46 engins
- 76 kg d'explosifs

Gestion de la végétation arborée du site

Chiffres clés:

- En régie
- 96 h de pelle hydraulique
- 480 h agents
- 1 pelle hydraulique avec wood cracker + 2 bennes
- 1 broyeur forestier
- 2 semaines / septembre 2024

ZOOM sur …

Reduction de la vulnérabilité

Par délibération du Comité Syndical du 24 octobre 2022, prorogée par la délibération du 15 novembre 2023, l'USAN a mis en place des subventions d'équipement dans le cadre de la réduction de la vulnérabilité au risque d'inondations. Suite aux évènements climatiques de novembre 2023 et janvier 2024, l'Etat a mis également en place un dispositif d'aide à la réduction de la vulnérabilité des habitations : le dispositif MIRAPI « mieux reconstruire après inondations ». Il a été déployé dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais et s'applique dans les communes ayant fait l'objet d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à l'issue de ces événements.

Ainsi le dispositif de l'USAN a été adapté en juin 2024 pour être complémentaire de MIRAPI et permettre de limiter au maximum le reste à charge des particuliers.

Les particularités de l'aide sont les suivantes :

→ Diagnostic de l'habitation à réaliser par le demandeur

→ Aide d'un montant de 80% du coût des matériaux et/ou travaux dans la limite de 3500 euros par habitation

→ Aide cumulable avec la subvention du Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) ou du dispositif MIRAPI ou d'autres structures. Ces autres subventions doivent être instruites avant celle de l'USAN.

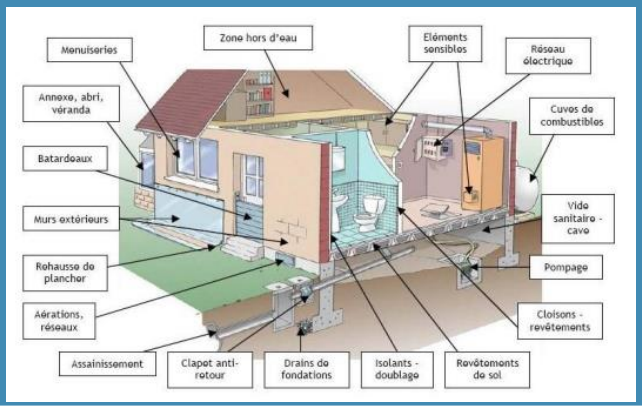

En 2023, 15 dossiers ont été déposés à l'USAN dont 14 sur le bassin de l'Yser.
En 2024, 3 des 14 dossiers ont été subventionnés par l'USAN pour un montant de subvention de 5 581,23 € ; les autres ayant été portés vers MIRAPI.
Au 04/11/2024, 52 habitations ont fait l'objet d'un diagnostic MIRAPI dont 9 des 14 des dossiers déposés en 2023 à l'USAN.
En 2024, une collaboration s'est établie avec les services de l'état pour l'envoi des dossiers et la demande de prise en charge de l'ensemble des dossiers USAN. Par ailleurs, 3 nouveaux dossiers ont été déposés à l'USAN dont 2 suite à un refus du dispositif MIRAPI.

ZOOM sur …

Etude hydraulique et sédimentaire du bassin versant de la Steenaert Becque à Noordpeene

Des études hydrauliques et sédimentaires du bassin versant de la Steenaert Becque à Noordpeene sont en cours de réalisation depuis l'an dernier.

Ces études visent à définir un programme d'actions en matière de limitation des débordements et en matière de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le territoire. Les volets « Diagnostic – État des lieux », puis « Analyse critique des pratiques et des dysfonctionnements hydrauliques » et enfin « Étude hydraulique et élaboration d'un programme d'actions » ont été réalisés entre mai 2022 et juin 2023.

Le programme d'actions, qui privilégie autant que possible des mesures agro-environnementales, des adaptations des pratiques culturales, des aménagements d'hydrauliques douces (haie, bandes enherbées, fascines, mares, fossés, noues…), a été présenté aux élus et agriculteurs au printemps 2023.

Le volet « Animation et concertation du programme d'action » a été réalisé au printemps 2024. Les haies et les fascines conventionnées doivent faire l'objet d'une DIG en 2025. Les fossés à redents sont en discussion avec l'AFR et le Département. Les négociations foncières pour les ouvrages de stockage se dérouleront en 2025.

Bilan des rencontres avec les exploitants :

- Nombre d'exploitants rencontrés : 15
- Dont exploitants concernés par des aménagements : 11
- Autres exploitants venus s'informer : 4
- Surfaces cultivées des parcelles des exploitants concernés et rencontrés : 315,3 ha (87%)
- 11 conventions signées

Chiffres clés:

- 2,4 km de haies et de fascines conventionnés sur les 19 km du programme
- 0,7 km de fossé à redents
- 3 ouvrages de stockage (mares et prairie inondables)

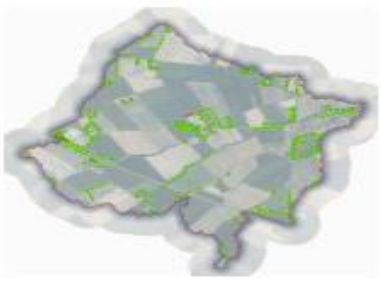

Figure 1 Haies et Fascines existantes

Longueur : 14.6 km

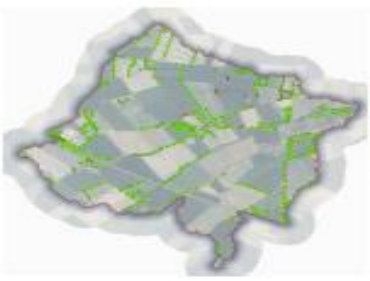

Figure 2 Haies et Fascines du programme

Longueur : 19.2 km

Figure 3 Haies et fascines issues de la négociation

Longueur : 2,4 km

Foncier et urbanisme

Stratégie foncière

L'USAN dispose depuis 2018 d'un protocole d'indemnisation foncière des propriétaires et exploitants agricoles pour les futures zones d'expansion des crues, établi en collaboration avec les élus de l'USAN, la FDSEA et la Chambre d'Agriculture.

L'USAN dispose également de conventions foncières avec la SAFER, depuis 2014 pour le bassin versant de la Lys et depuis 2015 pour le bassin versant de l'Yser. Depuis l'USAN a élargi le périmètre des missions confiées en y ajoutant en 2018 d'une part le recueil des accords amiables auprès des propriétaires privés en sus des propriétaires et exploitants agricoles concernés et d'autre part le suivi des dossiers de vente jusqu'à la validation des projets d'actes établis par les notaires.

En 2021, cette convention cadre a été renouvelée.

Les démarches de promesses de vente, de résiliation de baux et d'acte notariés se sont poursuivies en 2024.

Urbanisme / servitudes / rejet en assainissement non collectif

Le respect des servitudes de passage qu'elles soient établies au titre du Code de l'Urbanisme ou du Code de l'Environnement est essentiel pour permettre la réalisation des travaux en particulier dans les secteurs très urbanisés.

Plusieurs dossiers d'urbanisme (permis de construire, déclarations de travaux, expertises…) ont été traités concernant le respect des servitudes de passage et de travaux ; l'USAN a également donné un avis sur des rejets de dispositifs d'Assainissement Non Collectif et de gestion des Eaux Pluviales.

Les demandes ont toutes été acceptées à condition que les pétitionnaires veillent :

- au respect des servitudes, en particulier pour les installations des micro-stations (les servitudes de passage sont également destinées à accueillir les produits de faucardement et les produits de curage).
- à ce que la qualité des eaux de rejets respecte les normes figurant dans l'arrêté préfectoral du 7 septembre 2009 applicable aux assainissements non collectifs.
- à la gestion des eaux pluviales, en limitant le débit de rejet à 2 l/s/hectare

Communauté de communes	Nombre d'avis permis de construire	Nombre d'avis d'autorisation de rejets
CCHF	**2**	0
Agglo Cœur de Flandre	**18**	1
CCFL	**8**	0
CCPC	0	0

Projets Transfrontaliers Interreg 6 !

Les projet ARC et FUSION ont démarré le 1er juillet 2024 et se dérouleront jusqu'en 2028.

Les événements de lancement auront lieu en 2025.

Budget USAN : 1 896 360 €

Subvention FEDER : 1 137 816 € (60 %)

Opérations : ZEC de Sercus, ZEC de Morbecque, aménagement d'hydraulique douce, plan de gestion et suivi écologique de ZEC, communication transfrontalière (en s'appuyant sur Infolys) et contenu pédagogique, production de cartographies de zones inondées et de vulnérabilité à partir d'images satellites sur des évènements d'inondation.

Budget USAN : 558 549 €

Subvention FEDER : 335 129 € (60 %)

Opérations : plantations de 3 km de ripisylve, aménagement de 2 km d'hydraulique douce, réaménagement hydraulique du bassin d'Oudezeele, création de 2 mares connectées aux cours d'eau, opérations de communication, mise à disposition de stations météorologiques et création d'un réseau de bénévoles transfrontaliers, élaboration d'un guide de plantations en milieu urbain et rural.

Partenariats et programmes

Le programme concerté sur l'eau

Dans le cadre de la mise en œuvre du 11ème programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (2019 – 2024) , une programmation sur 4 ans est établie avec mise à jour annuelle pour fixer le partenariat technique et financier avec l'USAN.

Les Programmes d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI)

Le PAPI complet de la Lys, dit PAPI 3, a ainsi été labélisé le 15 octobre 2017 et permet d'avoir la participation financière de l'Etat sur la période de 2017 à 2025 (suite à l'avenant de 2020) pour la création des ZEC et également pour des actions de mise en place d'échelles limnimétriques, d'aménagements de lutte contre l'érosion des sols et d'opérations de sensibilisation à la culture du risque (serious game, observatoire des crues).

Parmi les aménagements sous maîtrise d'ouvrage de l'USAN et bénéficiant d'une analyse coût-bénéfice dans le cadre de cette opération, figurent :

- Le réaménagement de l'Etang des 4 fils Aymon ;
- La ZEC de la Levrette (sur les communes de Saint-Jans-Cappel – Berthen) ;
- La ZEC du Romarin sur la commune de Morbecque ;
- Les ZEC de Sercus et Steenbecque ;

En 2024, l'USAN a participé aux 2 COTECH et 3 COPIL (mars, juin, novembre).

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.
Déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale, il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire. Délimité selon des critères naturels, il concerne un bassin versant hydrographique ou une nappe. Il repose sur une démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux, notamment au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE).
Le périmètre d'intervention de l'USAN recouvre 5 SAGE. L'USAN y contribue dans chacune des CLE et assure le pilotage et l'animation en tant que structure porteuse pour le SAGE de l'Yser.

Le SAGE Marque-Deûle

Le SAGE Marque-Deûle a été élaboré par la MEL et a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 9 mars 2020. L'USAN y contribue notamment au travers des Commissions Thématiques mises en place.

Membres de l'USAN et de la CLE du SAGE Marque – Deûle (arrêté de composition du 20 janvier 2021) :
- M. Alain BOS, maire de Wahagnies
- M. Michel DEMAZIERES, conseiller municipal de Gondecourt
- M. Bernard CHOCRAUX, maire de Cappelle-en-Pévèle

Communes de l'USAN sur le bassin versant Marque-Deûle : CAMPHIN-EN-CAREMBAULT, CHEMY, GONDECOURT, PHALEMPIN, WAHAGNIES, OSTRICOURT et HERRIN.
L'USAN a la compétence SAGE transférée par la CCPC pour les communes de CAMPHIN-EN-CAREMBAULT, CHEMY, GONDECOURT, PHALEMPIN.

Entre 2022 et 2024, l'USAN a participé aux travaux préparatoires à la création d'un Syndicat Mixte pour le SAGE Marque Deûle dont la création est prévue pour 2025.

Le SAGE de l'Audomarois

Le SAGE de l'Audomarois a été élaboré par le SMAGEAA, et il a été approuvé la première fois par arrêté inter préfectoral du 31 mars 2005. Il a ensuite été révisé par l'arrêté du 15 janvier 2013. Depuis 2019, le SAGE s'est lancé dans une nouvelle phase de révision afin de notamment modifier la règle 1 sur la ressource en eau.

Membre de l'USAN et de la CLE du SAGE de l'Audomarois :
- Mme Sandrine KEIGNAERT, maire d'Ebblinghem

Communes de l'USAN sur le bassin versant de l'Audomarois : NOORDPEENE*, EBBLINGHEM, LYNDE, RENESCURE.
**Communes à cheval sur le bassin versant de l'Audomarois et de l'Yser*

Le SAGE du Delta de l'Aa

La révision du SAGE du Delta de l'Aa a été décidée en réunion de la CLE le 5 décembre 2014 pour un démarrage au 1er janvier 2015. Aujourd'hui la révision est toujours en cours, notamment à cause des tensions, avec le monde agricole autour de la cartographie des zones humides à enjeux qui doit être réalisée par le SAGE.

L'USAN a signé en 2022 une convention de partenariat avec l'Institution des Wateringues pour une participation financière à l'animation du SAGE.

Communes de l'USAN sur le bassin versant du Delta de l'Aa : HONDSCHOOTE*, KILLEM*, REXPOËDE*, WEST-CAPPEL*, QUAËDYPRE*, BISSEZEELE*, ZEGERSCAPPEL*, BOLLEZEELE*, MERCKEGHEM, MILLAM et WULVERDINGHE

**Communes à cheval sur le bassin versant du Delta de l'Aa et de l'Yser*

Le SAGE de la Lys

Le SAGE de la Lys a été élaboré par le SYMSAGEL, et il a été approuvé la première fois par arrêté interpréfectoral du 6 août 2010.

Le SAGE a été révisé par arrêté interpréfectoral du 20 septembre 2019.

Membres de l'USAN et de la CLE du SAGE de la Lys :
- M. DEWYNTER, Président de l'USAN
- M. DUYCK, maire de Merville
- M. BOONAERT, maire de Laventie
- M. DEVOS, maire de Steenwerck
- M. DARQUES, Maire de Morbecque

Communes de l'USAN sur le bassin versant du SAGE de la Lys : BAILLEUL, BERTHEN, BLARINGHEM, BOESEGHEM, BORRE, CAESTRE, EECKE, FLETRE, HAZEBROUCK, HONDEGHEM, LE DOULIEU, MERRIS, METEREN, MORBECQUE, NEUF-BERQUIN, NIEPPE, PRADELLES, SAINT-JANS-CAPPEL, SERCUS ,STAPLE, STEENBECQUE, STEENWERCK, STRAZEELE, THIENNES, VIEUX-BERQUIN, WALLON-CAPPEL, LA GORGUE, LAVENTIE, FLEURBAIX, LESTREM, SAILLY SUR LA LYS.

Le SAGE de l'Yser est l'aboutissement d'un long processus basé sur une approche participative qui a commencé le 7 novembre 2006 avec l'arrêté de création de la CLE.

Il a été élaboré par l'USAN.

Il est en phase de mise en œuvre depuis le 30 novembre 2016, date de l'arrêté d'approbation du SAGE, après l'enquête publique qui s'est déroulée du 25 avril au 27 mai 2016.

Il est composé de 39 communes : 24 sur l'Agglomération Cœur de Flandre et 15 sur la CCHF

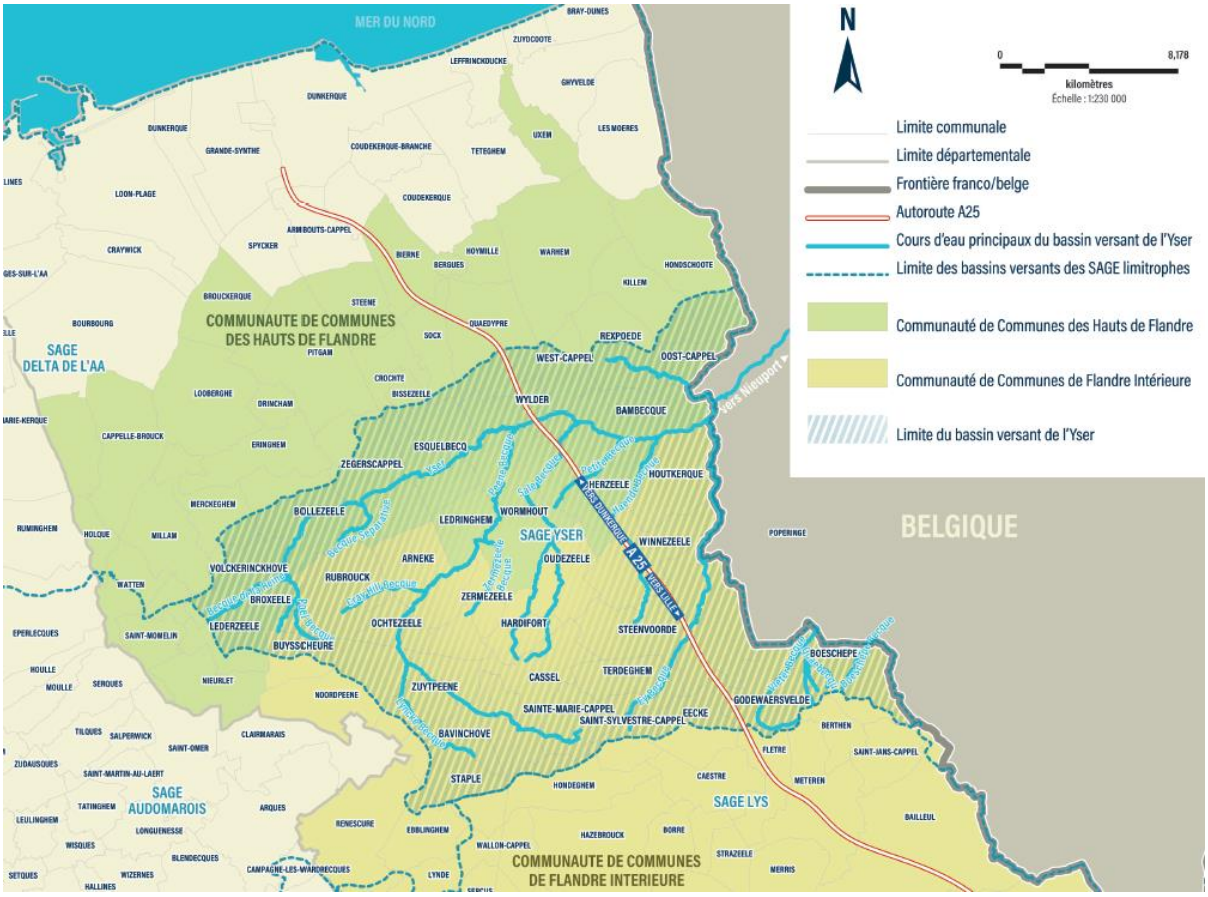

Les membres de la CLE du SAGE ont été renouvelés par arrêté du 30 décembre 2020 et modifié le 18 mai 2022.

Membres de l'USAN et de la CLE du SAGE de l'Yser :
- M. Alain BONDUAEUX, conseiller municipal de Bambecque
- M. Christian DELASSUS, maire de Ledringhem
- Mme Edith STAELEN, adjointe mairie de Steenvoorde
- M. Francis AMPEN, Maire d'Arnèke

Communes du SAGE de l'Yser :
ARNÈKE, BAMBECQUE, BAVINCHOVE, BOESCHÈPE, BOLLEZEELE, BROXEELE, BUYSSHEURE, CASSEL, EECKE, ESQUELBECQ, GODEWAERSVELDE, HARDIFORT, HERZEELE, HONDEGHEM, HONDSCHOOTE, HOUTKERQUE, LEDERZEELE, LEDRINGHEM, NOORDPEENE, OCHTEZEELE, OOST-CAPPEL, OUDEZEELE, OXELAËRE, REXPOËDE, RUBROUCK, SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL SAINTE-MARIE-CAPPEL, STAPLE, STEENVOORDE, TERDEGHEM, VOLCKERINCKHOVE, WEMAERS-CAPPEL, WEST-CAPPEL, WINNEZEELE, WORMHOUT , WYLDER , ZEGERSCAPPEL , ZERMEZEELE et ZUYTPEENE.

Les grands enjeux du bassin versant de l'Yser sont :

→ **L'amélioration de la qualité de l'eau de l'Yser et de ses affluents notamment pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les belges.**

→ **La préservation des biens et des personnes contre le risque d'inondation.**

→ **La restauration des fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques**.

En phase de mise en œuvre, la CLE est en charge d'appliquer les orientations et les dispositions du SAGE. Elle a engagé la réalisation des actions suivantes portées par l'USAN.

En 2024, le SAGE a organisé les réunions suivantes:

Dates – Réunions – ordre du jour	Décisions	Participation
05/02/2024 Bureau à Herzeele • Quid de la modification /révision du SAGE avec le projet de décret SAGE ; • Plan de réduction des pesticides ; • Point sur les volumes mobilisables ; • Planification des réunions 2024 ;	→ attendre le bilan 2017 2023 et les modalités de modifications du projet de décret SAGE → plan de réduction des pesticides vis-à-vis des agriculteurs sur les 3 substances déclassantes	- Nombre : 9 - Président : oui - VP présent : M. Ampen
22/02/2024 Commission Thématique « prévention des inondations- hydraulique » à ARNEKE <u>2 présentations :</u> • sur les volumes prélevés par les irrigants : phase 1 de l'étude « Climeaufil » menée par la Chambre d'Agriculture ; • sur l'état des lieux des volumes mobilisables déjà identifiés et les données manquantes : étude du bureau d'étude ANTEA, missionné par l'Agence de l'Eau.		- Nombre : 23 - Président : non - VP présent : M. Ampen

Les prestations extérieures

Les Associations Syndicales Autorisées de Drainage

Les Services administratifs assument la gestion de 3 Association Syndicales Autorisées de Drainage (ASAD). Celles-ci concernent l'ASAD du Nord de France, l'ASAD de Renescure et l'ASAD de Camphin en Pévèle.

Nom de l'ASAD	Nom du Président	Année d'élection du Bureau	Année du renouvellement du Bureau	Surface restant à recouvrir en 2022
ASAD Nord de France	Monsieur Etienne BAJEUX	2019	2029	**279,40** ha
ASAD de Renescure	Monsieur Éric BEVE	2017	2027	0
ASAD de Camphin en Pévèle	Monsieur Jean Marc DECUBBER	2016	En cours	0

Les Associations Foncières de Remembrement (AFR)

Les Services administratifs assurent la gestion administrative et financière de 41 Associations Foncières de Remembrement réparties dans le Département du NORD concernant les secteurs USAN et hors USAN.

HORS SECTEUR USAN : 34 AFR		SECTEUR USAN : 7 AFR
CANTAING / ESCAUT	CANTIN	CHEMY
ESTREUX	DEHERIES	ZUYTPEENE
QUAROUBLE	FLESQUIERES	STEENBECQUE
BANTIGNY	MONCHECOURT	STEENWERCK TGV
SAINT PYTHON	SAULTAIN	THIENNES
BERTRY	AWOINGT 2	HAVERSKERQUE
ONNAING	BANTEUX - GONNELIEU - VILLERS PLOUICH	LE DOULIEU
HERLIES WICRES	BETHENCOURT	
DECHY GUESNAIN	BUGNICOURT	
GOUZEAUCOURT	CAMPHIN EN PEVELE	
ELINCOURT	LECLUSE	
FERIN LAMBRES	MALINCOURT	
FONTAINE NOTRE DAME 2	PAILLENCOURT	
HONNECOURT SUR ESCAUT	TROISVILLES	
VILLERS OUTREAUX	VILLERS GUISLAIN	
RIBECOURT LA TOUR	VILLERS GUISLAIN HONNECOURT	
AUBIGNY AU BAC FRESSAIN	WALINCOURT SELVIGNY	

La 4ème Section des Wateringues

En janvier 2023, le contrat d'assistance technique, administratif et financier a été renouvelé avec Monsieur le Président de la 4ème Section des Wateringues pour une durée de 2 ans.

La Section de Wateringues a élu un nouveau Président en Août 2023: Monsieur Jean-François DEDRIE.

Notre mission est de gérer les travaux d'entretien des watergangs sur un linéaire de 150 km, de veiller au bon fonctionnement des 17 stations de pompage et de participer à la mise en place des travaux du plan de gestion du Canal des Moëres, du Canal des Chats et du Ringsloot nonobstant les missions régaliennes d'ordre administratif et financier (vote du budget, recouvrement des redevances, suivi des dépenses, etc.)

Les travaux d'urgence de 2024

L'année 2023 a connu plusieurs événements pluviométriques forts dont les événements dramatiques de novembre 2023 qui se sont prolongés jusqu'au début de l'année 2024.

A la suite de ces inondations des travaux d'urgence sur les cours d'eau ont été nécessaires sur des tronçons de cours d'eau sur les bassins-versants de la Lys et de l'Yser.

DEVASEMENT D'URGENCE D'AFFLUENTS DE LA LYS

La Plaine de la Lys comprend un réseau dense de cours d'eau qui ont pour exutoire principal la Lys canalisée. L'envasement de cette dernière induit un envasement récurent des parties aval des affluents. L'intervention d'urgence qui a été également portée par VNF a offert une opportunité d'améliorer l'hydraulique des affluents.
Afin de restaurer des conditions hydrauliques normales et favoriser le ressuyage des terres ainsi que prévenir les prochaines inondations, il est convenu de réaliser un curage d'un chenal central.

Ces travaux de dévasement de voies d'eau canalisées ont été réalisées dans le cadre de l'instruction du Préfet en date du 11 janvier 2024. Ainsi, les interventions ont pu déroger au Code de la Commande Publique et aux procédures réglementaires du Code de l'Environnement.

Des analyses de sédiments préalables aux travaux ont été réalisées sur 19 points. Les secteurs pollués n'ont pas fait l'objet de travaux.

Les travaux de curage ont eu lieu entre février et mars 2024.

Le dévasement a porté sur un linéaire global de:

- 12 km sur la Lawe, la Bourre et la Plate Becque, le Laudick, la Maladrerie, le Bas Courant, le courant Delbecque, pour un montant d'environ 400 000 € HT.
- 4,3 km sur le Rinchon, en Régie avec réouverture du cours d'eau et de ses accès.

Les sédiments extraits ont été régalés sur les terres agricoles riveraines.

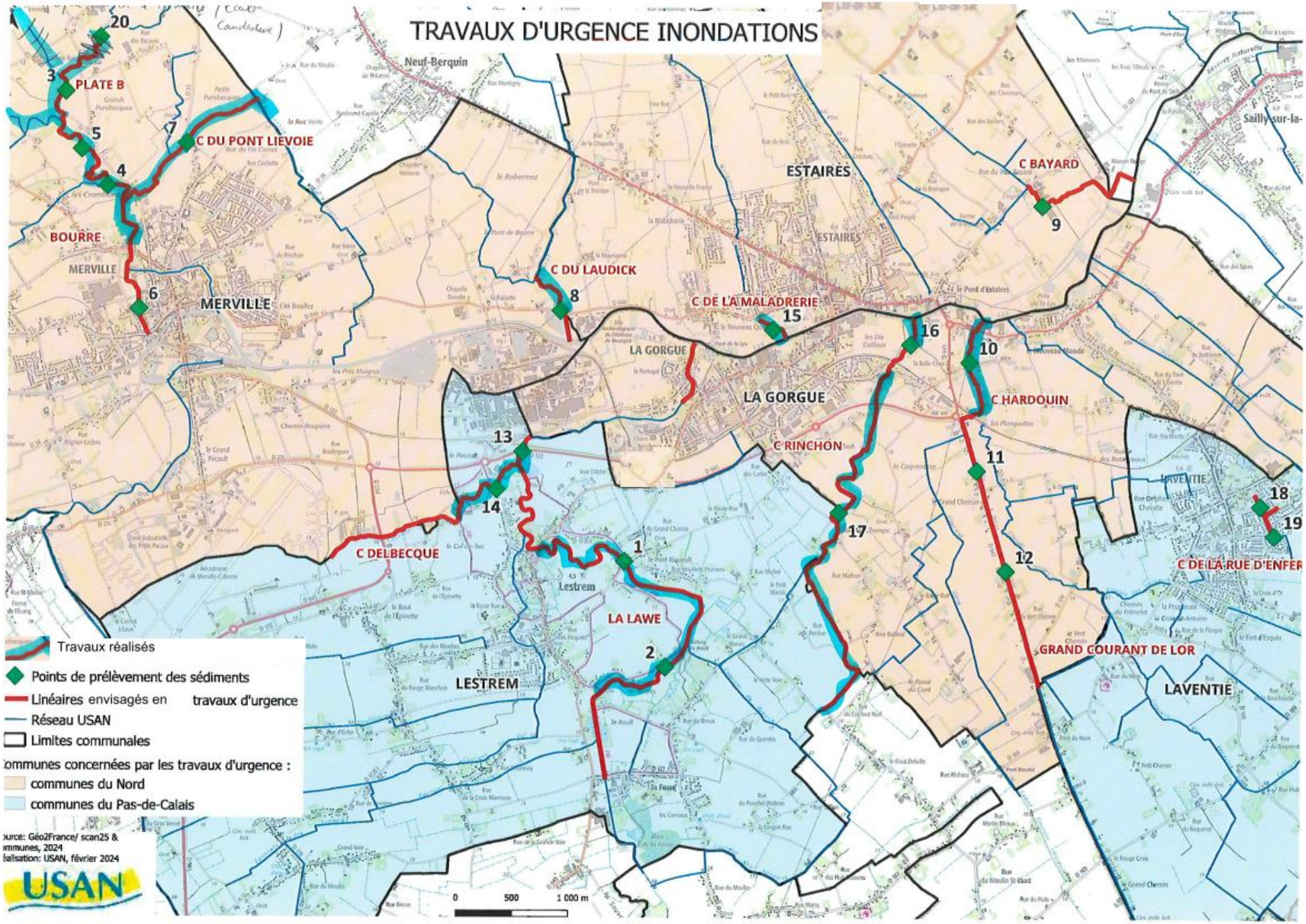
TRAVAUX D'URGENCE INONDATIONS
Neuf-Berquin
PLATE B
C DU PONT LIEVOIE
BOURRE
MERVILLE
MERVILLE
C DU LAUDICK
ESTAIRES
ESTAIRES
C BAYARD
C DE LA MALADRERIE
LA GORGUE
LA GORGUE
C HARDOUIN
C RINCHON
C DELBECQUE
Lestrem
LA LAWE
LESTREM
LAVENTIE
C DE LA RUE D'ENFER
GRAND COURANT DE LOR
LAVENTIE
Travaux réalisés
Points de prélèvement des sédiments
Linéaires envisagés en travaux d'urgence
Réseau USAN
Limites communales
Communes concernées par les travaux d'urgence :
communes du Nord
communes du Pas-de-Calais
Source: Géo2France/ scan25 & communes, 2024
Réalisation: USAN, février 2024
USAN
0
500
1 000 m

GESTION DES EMBACLES ET DE LA RIPISYLVE SUR L'YSER ET LES AFFLUENTS DE LA LYS

Toutefois, au-delà du curage d'autres opérations visant à un retour rapide des conditions normales d'écoulement sont nécessaires : enlèvement de gros embâcles, gestion préventive de la ripisylve, restauration écologique de berges, gestion des atterrissements des zones d'expansion de crues, remise en état d'ouvrages d'hydraulique douce…

Pour des raisons de respect des périodes favorables d'intervention sur la végétation et les milieux aquatiques, ces opérations n'ont pu être engagées qu'à la fin de l'été et à l'automne 2024.

Les travaux ont porté sur un linéaire global de 8,2 km:

* Par entreprises (pour un montant d'environ 120 000 € HT)

- 850 m sur la Grande Becque de St-Jans à Bailleul
- 460 m sur la Bourre (travaux par voie d'eau) à Merville
- 915 m à La Gorgue sur la Lawe

* En Régie

- 3 700 m sur la Peene becque à Arnèke, Ledringhem et Ochtezeele
- 2 425 m sur l'Yser à Bambecque, Houtkerque, Esquelbecq et Herzeele
- 285 m de protection de berge en génie végétal sur la Méteren Becque à Méteren

* En délégation de maîtrise d'ouvrage à la CABBALR (pour un reste à charge de 100 000 €)

- 12 km sur la Veille Lys

Travaux d'urgence 2024 sur le bassin versant de l'Yser et la Lys

Travaux d'urgence réalisés en 2024 :

- Entretien de la ripisylve et enlèvement d'embâcles réalisé en régie
- Réseau hydrographique géré par l'USAN
- Limites communales

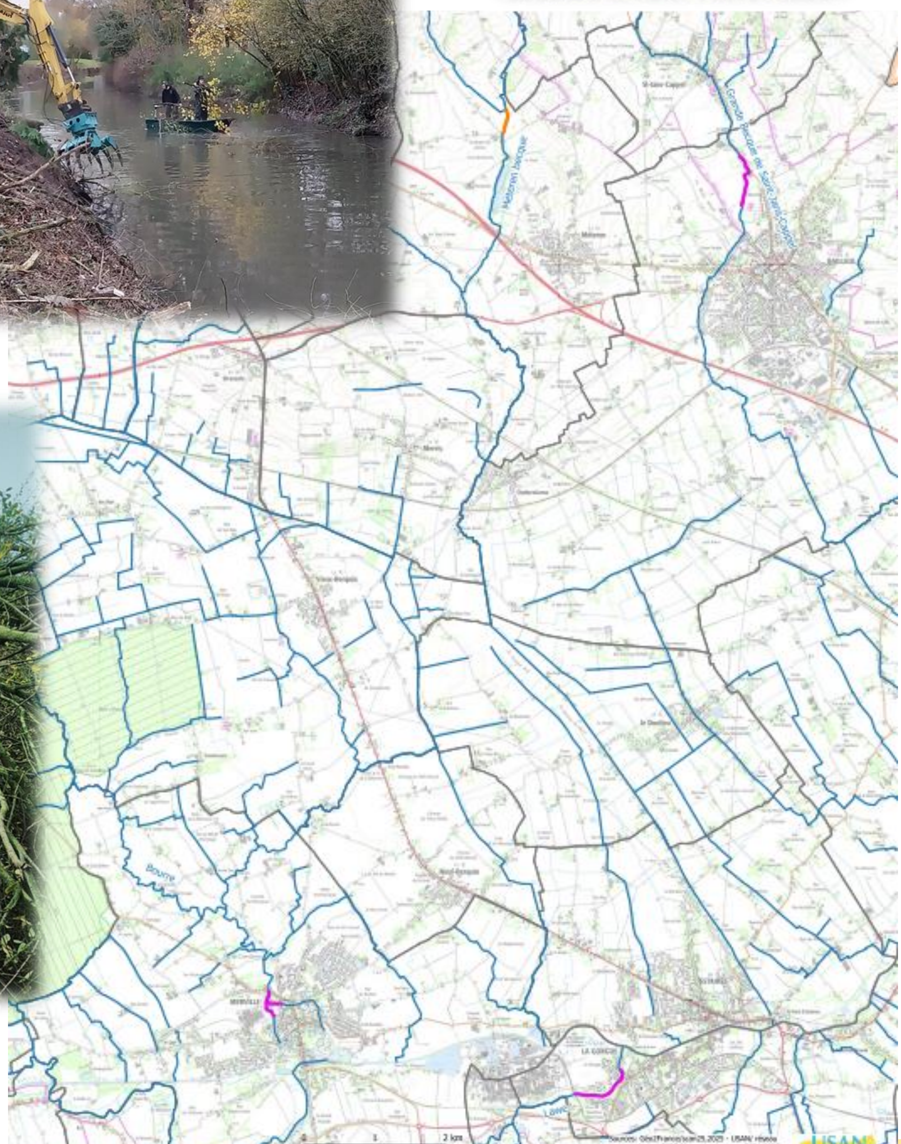

LEBLEU

GLOXAM

Les chiffres de l'exercice 2024

Il a été proposé et voté une méthode de financement plus juste aboutissant à un appel à cotisation à hauteur de 2 478 769 € répartis de la façon suivante pour ce qui concerne les intercommunalités:

Coeur de Flandre Agglo = 1 435 137€
Communauté de communes de Flandre Lys = 422 656 €
Communauté de communes des Hauts de Flandre = 442 745€
Communauté de communes de Pévèle en Carembault = 178 231€

Les élus du comité syndical ont voté une augmentation de 2% par an du montant de la cotisation à compter de 2021 et pour les années à venir. Cette augmentation est inclue dans les chiffres ci-dessus.

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		Dépenses	Recettes
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 228 314,81 €	3 571 648,64 €
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	SECTION D'INVESTISSEMENT	2 342 179,89 €	2 006 274,25 €
		+	+
REPORTS	REPORTS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)	/	2 423 354,38 €
REPORTS	REPORTS EN SECTION D'INVESTISSEMENT (001)	/	175 713,31 €
		=	=
TOTAL (REALISATION + REPORTS)		5 570 494,70 €	8 176 990,58 €

RESTES A REALISER	SECTION DE FONCTIONNEMENT	/	/
	SECTION D'INVESTISSEMENT	354 310,00 €	109 750,00 €
RESTES A REALISER	TOTAL DES RESTES A REALISER A REPORTER N+1	354 310,00 €	109 750,00 €
RESULTAT CUMULE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 228 314,81 €	5 995 003,02 €
	SECTION D'INVESTISSEMENT	2 696 489,89 €	2 291 737,56 €
RESULTAT CUMULE	**TOTAL CUMULE**	5 924 804,70 €	8 286 740,58 €

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET ANNEXE
VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		Dépenses	Recettes
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	SECTION DE FONCTIONNEMENT	223 276,07 €	218 200,99 €
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	SECTION D'INVESTISSEMENT	17 414,50 €	20 461,17 €
		+	+
REPORTS	REPORTS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)	/	468 862,74 €
REPORTS	REPORTS EN SECTION D'INVESTISSEMENT (001)	20 461,17 €	/
		=	=
TOTAL (REALISATION + REPORTS)		261 151,74 **€**	707 524,90 **€**

RESTES A REALISER	SECTION DE FONCTIONNEMENT	/	/
	SECTION D'INVESTISSEMENT	/	/
RESTES A REALISER	TOTAL DES RESTES A REALISER A REPORTER N+1	/	/

RESULTAT CUMULE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	223 276,07 €	687 063,73 €
	SECTION D'INVESTISSEMENT	37 875,67 €	20 461,17 €
RESULTAT CUMULE	**TOTAL CUMULE**	261 151,74 **€**	707 524,99 **€**

Tous nos documents budgétaires sont disponibles sur le site de l'USAN à cette adresse internet:

https://www.usan.fr/publications-legales/budget/

Années	Evolution des dépenses d'équipement
2016	2 238 400,00
2017	2 101 200,00
2018	2 184 600,00
2019	1 589 000,00
2020	2 378 400,00
2021	4 598 000,00
2022	3 167 745,00
2023	1 412 490,00
2024	1 805 556,00

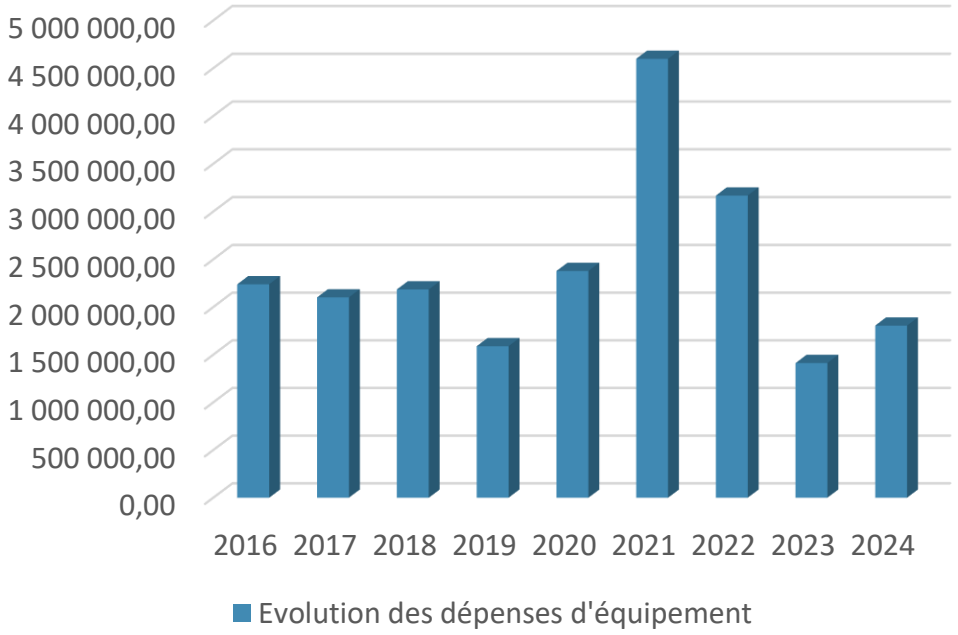

RECENSEMENT ECONOMIQUE DES MARCHES – 2024 –

N° DU MARCHE	OBJET PRINCIPAL DU MARCHE	PROCEDURES DE PASSATION	DATE DE NOTIFICATION	DUREE	TYPE DE MARCHE	MONTANT H.T.	TITULAIRE DU MARCHE + CP	SIRET
2024-01	Etude hydraulique et sédimentaire sur le bassin versant de la Groendal Becque	PA	20/03/2024	20 mois	S	59700.00	INGETEC – 76230 BOIS GUILLAUME	38531151900149
2024-02	PG EFA et mises à jour	3 DEVIS	29/02/2024		S	37760	AXECO – 59670 CASSEL	
2024-03	Travaux d'aménagement manuels sur cours d'eau	PA	27/06/2024	24 mois	T	LOT 1 – 25 000 LOT 2 – 25 000 LOT 3 – 25 000 LOT 4 – 15 000	LOT 1 – ORME ACTIVITES – 59190 HAZEBROUCK LOT 2 – ORME ACTIVITES – 59190 HAZEBROUCK LOT 3 – ASSOCAITION REAGIR – 62136 LESTREM LOT 4 – INTERVAL ASSOCIATION ACI – 59139 WATTIGNIES	42140650500022 42140650500022 3906950390029 41017015300010
2024-04	Etude digues Méteren Becque + AH complémentaires (action 7-11 PAPI)	PA	03/09/2024	27 mois	S	200 742.50	ARTELIA – 59520 MARQUETTE LEZ LILLE	444 523 526 00663
2024-05	Travaux de dépollution pyrotechnique à SJC-B (phase 2)	3 DEVIS	05/04/2024		T	28 825.50	CARDEM – 57280 HAUCONCOURT	78993435300036
2024-06	Travaux de Faucardage de la Lawe	PA	10/06/2024	6 mois	T	36 366	STC COURTOIS – 59284 PITGAM	344 877 378 00010
2024-07	Travaux ZEC à SJC-B	PA	25/11/2024	9 mois	T	1 324 437.90	SARL LEBLEU – 59181 STEENWWERCK	343 929 097 00016
2024-08	Fourniture de carburant Lot 1 – carburant à la pompe Lot 2 - GNR	PA	12/07/2024	12 mois	F	LOT 1 –100 000 LOT 2 -100 000	LOT 1 – SIPLEC – 94200 IVRY SUR SEINE LOT 2 – TOTAL PROXI ENERGIES NORD EST – 54320 MAXEVILLE	31528111300052 45750383702526
2024-09	Travaux de curage des fossés sur le territoire de la CFA	PA	24/08/2024	36 mois	T	Mini : 10 000 Maxi : 900 000	SOTRAVEER – 59670 WINEZEELE	338 356 959 00027
2024-10	Travaux de gestion de ripisylve et retrait d'embâcles	PA	11/09/2024	12 mois	T	Mini : 5 000 Maxi : 200 000	SARL LEBLEU – 59181 STEENWWERCK	343 929 097 00016
2024-11	Souscription de contrats d'assurance	AO	**INFRUCTUEUX**	72 mois	S			
2024-13	Fourniture de mini pelle hydraulique	PA	28/02/2025	10 semaines	F	128 000	PHILIPPE TP – 59473 SECLIN	44823550700010

TYPE DE MARCHE				
F = FOURNITURES S = SERVICES T = TRAVAUX				

L'Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN), dont le siège est en 2022 à Bailleul (59270), a été créée par arrêté préfectoral du 17 août 1966.

→ **Reconnu comme Syndicat Mixte (arrêté préfectoral du 11 décembre 2007), l'USAN propose l'adhésion « à la carte » pour 2 compétences :**

- Compétence 1 : la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)
- Compétence 2 : l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque inondation et de la gestion des milieux aquatiques (SAGE)

→ **L'USAN en quelques chiffres (au 1er janvier 2024) :**

- Communes et communautés de communes adhérentes **4 communautés de communes (total 90 communes)**
- Longueur du réseau de cours d'eau géré : **1 040 Kms**
- Superficie des bassins versants = **103 639 Ha**

403, Allée des Prêles – ZA de la Verte Rue – 59270 BAILLEUL